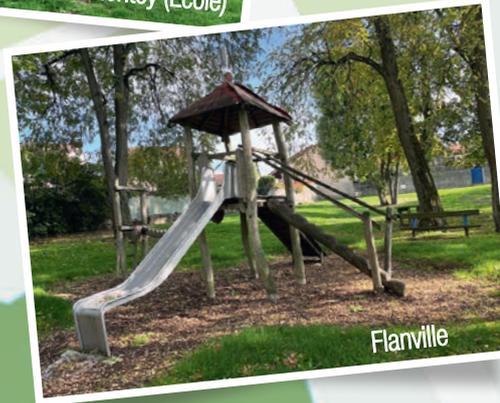




RÉTROSPECTIVE
2022

BULLETIN MUNICIPAL **OGY-MONTOY-FLANVILLE**



ÉDITO DU MAIRE**VIE MUNICIPALE**

Conseil municipal

Travaux

Aménagement

Urbanisme

Budget communal 2022

Budget CCAS / Focus énergie

FAMILLE ET SANTÉ

École

Périscolaire

Centre Communal d'Action Sociale

Assistantes maternelles et MAM

ÉCONOMIE LOCALE

Mets fermiers / Kiosque à pizzas

Musée Naturel Jean-Marie Pelt

ASSOCIATIONS

Association Musée Naturel Jean-Marie Pelt

Rucher École

Foyer Rural

Association Sports Loisirs et Culture

Comité des Fêtes

Association des Parents d'Élèves

Amicale du Personnel

Conseil de Fabrique de l'église de Saint-Agnan

FC Montoy

3 Souvenir Français de Noisseville et environs 26

4 U.N.C. 27

4 Arvest Production 27

6 Gymnastique Yoga Cardio (Pange) 27

8 **VIVRE A OGY-MONTOY-FLANVILLE** **28**

9 Réglementation 28

10 Sécurité routière / Vidéoprotection 29

11 Services municipaux / État civil 30

12 **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** **31**12 **HISTOIRE ET PATRIMOINE** **32**14 Montoy-Flanville au XIX^e siècle 32

16 Saint-Agnan 33

18 **ÉVÉNEMENTS** **34**20 **NUMÉROS UTILES** **35**20 **CALENDRIER 2023** **36****RESTEZ INFORMÉS DE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE !**

Les habitants sont invités à communiquer leur adresse électronique en mairie pour recevoir les bulletins municipaux périodiques en version numérique.

Directeur de publication : Eric Gulino
 Équipe de rédaction : François Dietrich, Andrée François, Gilles Voituret
 Conception graphique : Mylène Goepner-Starck
 Impression : PRIM SERVICE, Metz
 ISSN (imprimé) 2801-3654
 ISSN (en ligne) 2802-2815
 Dépôt légal : février 2023

PHOTOS DE COUVERTURE : AIRES DE JEUX DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

Accès réglementé aux aires de jeux de la commune, sous la surveillance des parents

1. Montoy (FitPark) : taille (1,40 m) et âge (14 ans)

2. Montoy (École) : enfants de 1 à 12 ans

3. Ogy (City Stade) : enfants de 8 à 16 ans

4. Le Cugnot : enfants de 2 à 9 ans

5. Ogy (MAM) : enfants de 2 à 12 ans

6. Flanville : enfants de 2 à 14 ans



1.



2.



3.



4.



5.



6.

Mesdames et Messieurs, Chers enfants,

Faire le bilan de l'année 2022, vous rendre compte de notre action, de nos décisions et de nos ambitions pour l'avenir, tel est l'objectif de ce bulletin municipal.

Vous allez pouvoir apprécier à la fois l'étendue de nos réalisations mais aussi la dynamique que nous engageons collectivement avec le CCAS, les associations, les écoles et le périscolaire pour Ogy-Montoy-Flanville et ses habitants.

Faire un bilan, sur le plan communal, c'est avant tout s'assurer que notre parole est respectée.

Sur les 50 engagements de campagne pris en 2020 :

26 sont réalisés, 13 sont engagés, 8 ne sont pas engagés et 3 ne seront pas réalisés. C'est une bonne trajectoire qui prouve le sérieux et l'engagement des élus du Conseil municipal pour respecter la parole donnée.

2023 s'annonce comme une année dédiée à la réalisation des grands projets d'infrastructures du mandat, nécessitant de débloquer des moyens financiers conséquents. Pour la première opération, les études ayant été faites, il s'agira de mettre en œuvre la tranche initiale des travaux d'effacement des réseaux aériens à Ogy, rue Principale, rue de Metz et rue de Pange.

Nous lancerons aussi un programme d'amélioration du cadre de vie en privilégiant 2 axes : le développement des mobilités douces avec l'aménagement des voies et sentiers et la sécurisation du déplacement des piétons.

Tout cela sera réalisé dans le cadre de contraintes financières liées à l'augmentation significative des dépenses d'énergie. C'est pourquoi sont en cours des études de rénovation thermique des bâtiments communaux, en priorité le groupe scolaire particulièrement énergivore.

Je vous souhaite donc collectivement une bonne année 2023.

Une année d'embellissement pour le village, de partage à l'occasion des événements et de fraternité pour vous toutes et tous.

Bonne lecture.

**Eric GULINO**

Maire de Ogy-Montoy-Flanville
 Vice-président de la CCHCPP
 Aménagement et Développement économique

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS EN 2022

(08/03, 05/04, 17/05, 14/06, 04/10, 29/11)

ADMINISTRATION - GESTION DU PERSONNEL

08/03

- Nouveaux baux professionnels des docteurs Erbeling et Martinoni, sis au bâtiment de la maison médicale.
- Tribunal administratif : Affaire Grandjean/Commune OMF. Autorisation donnée au maire d'estimer en justice au bénéfice de la SCP d'avocats Hemzellec & Davidson.
- Décompte du temps de travail des agents publics : Harmonisation de la durée légale de travail (durée hebdomadaire fixée à 35 h et durée annuelle à 1607 h).
- Modalités de mise en œuvre des astreintes dans la collectivité.
- Adhésion au CESU dématérialisé.

05/04

- Délégation de l'organisation des spectacles au Comité des Fêtes de OMF.

17/05

- Adhésion à l'Union des CCAS de la Moselle.
- Attribution d'un numéro d'adresse postale pour le bâtiment collectif de la SARL MONTOY-POIDS-LOURDS.

04/10

- Contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement dans l'emploi : le poste d'animateur périscolaire et ALSH est renouvelé pour 6 mois, à dater de septembre 2022, pour une durée de 26 h hebdomadaires.
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (22/35^e) à compter du 1^{er} juillet 2022.
- Validation du tableau des effectifs du personnel communal (19 postes permanents et 23 agents au total).
- Attribution d'un numéro d'adresse postale pour une nouvelle maison située route de Flanville.

29/11

- Contrat d'assurance des risques statutaires des agents communaux : nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Suppression de deux postes d'agents : Un poste de secrétaire de mairie à temps complet et un poste d'agent d'entretien à temps non complet : postes vacants.
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet.
- Tableau des effectifs du personnel communal : 18 emplois permanents (11 agents titulaires et 7 agents contractuels) et 6 emplois non permanents (1 PEC-CUI, 1 agent en remplacement, 4 agents pour accroissement d'activité)
- Lignes directrices pour la gestion des ressources humaines de la commune.
- Fixation à 100% des ratios d'avancement de grade pour les agents de la collectivité.
- Autorisation de signer les actes notariés de la commune, pour Anne-Marie Marx, première adjointe.

CONSEIL MUNICIPAL

LES ÉLUS

Notre collègue Claudine Hittinger a pris la décision de quitter le Conseil municipal en raison de contraintes professionnelles. Nous tenons à remercier Claudine pour son engagement avec les professionnels de santé de la commune et le suivi des politiques de prévention et de solidarité envers nos habitants. Claudine continuera d'œuvrer en conseillant les élus dans le cadre du projet de création de notre maison de santé.



FINANCES

08/03

- Subvention 2022 de 10 200 € à l'Amicale du personnel OMF (08/03)
- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2021 pour la commune et les lotissements communaux.
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (179 843,64 €) en Investissement.
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023
- Fixation des taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2022 : 28,62% pour le foncier bâti (+ 1,6%) et 53,86% pour le foncier non bâti (taux inchangé).

05/04

- Adoption des budgets primitifs 2022 pour la commune et les lotissements.
- Indemnités au secrétaire et au receveur municipal pour la répartition du produit de la location de la chasse communale (2% des recettes et 2% des dépenses pour le receveur municipal et 4% des recettes pour le secrétaire).
- Renouvellement du contrat de maintenance des installations d'éclairage public de la commune avec UEM (montant forfaitaire de 6 968,28 €/an sur 4 ans).

17/05

- Remboursement de frais engagés par un agent communal pour la commune (482,49 €).

04/10

- Remboursement de frais engagés par le maire (400 €) pour l'achat de buts de football.

29/11

- Baux de location de 2 logements communaux situés 11 rue Principale à Montoy-Flanville, pour 2 agents communaux.
- Bail commercial d'un local situé 7 rue du Château, pour la société LVRD.
- Décision modificative budgétaire n° 03/2022 du budget principal.
- Vote d'un avenant de 5 045,72 € TTC pour l'Atelier d'Architecture TANDEM, concernant la rénovation thermique du bâtiment des logements et du cabinet médical de la rue du Château.
- Vote des missions et répartition des honoraires de l'Atelier d'Architecture TANDEM, concernant la réhabilitation de la ferme Taron (20 400 € TTC).
- Demande de subvention « commun DETR/DSIL » pour le projet « Ferme Taron ».
- Demande de subvention « Ambition Moselle » pour le projet « Ferme Taron ».
- Vote des missions et répartition des honoraires de l'Atelier d'Architecture TANDEM, concernant l'aménagement d'un terrain communal, 2 rue de Pange à Ogy (3 600 € TTC).
- Remboursement de frais engagés par un agent communal pour la commune.
- Vente d'un appartement situé 7 rue du Château pour un montant de 90 000 €.
- Vente d'un local médical situé 7B rue du Château pour un montant de 90 000 €.
- Acquisition d'équipement numérique pour l'école auprès de LBI SYSTEMS (10 838, 40 € TTC).
- Vote d'une subvention de 1 500 € au Comité des Fêtes.

URBANISME ET AMÉNAGEMENTS

08/03

- Acquisition de terrains pour la réalisation du lotissement Le Pâtural pour un montant de 367 323,50 €.
- Attribution et fixation du prix (15 000 € HT l'are) pour le lot n° 9 du lotissement Le Pâtural 1.
- Attribution et fixation du prix (15 000 € HT l'are) pour les lots n° 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du lotissement Le Pâtural 2.
- Consultation des organismes de crédit pour obtenir un prêt de 350 000 € pour les travaux du lotissement de la Couronne de Puche.
- Demandes de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Grand Est et du Département de la Moselle pour la création d'une Maison de santé grâce à la réhabilitation des bâtiments agricoles sis rue du Château.

17/05

- Acquisition de terrains pour la réalisation du lotissement Le Pâtural.
- Acquisition de terrains (51 ares) pour la création de parcelles à urbaniser et d'un parking pour desservir l'école et le périscolaire (258 250 €).
- Acquisition de terrains boisés pour favoriser l'extension du Musée Naturel Jean-Marie Pelt et créer un lieu de loisirs (40 000 €).

14/06

- Souscription d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe (260 000 € pour 3 ans, au taux fixe de 1,05%) dans le cadre de l'acquisition des terrains du futur lotissement « Périsoleil ».
- Souscription d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe (360 000 € pour 3 ans, au taux fixe de 1,05%) dans le cadre de l'acquisition des terrains du futur lotissement « Couronne de Puche ».
- Vente d'une parcelle communale de 130 m² (5 623 €) à un particulier pour l'installation d'un distributeur de pizzas.

04/10

- Création et vote du budget annexe pour le lotissement « Périsoleil ».
- Règlement d'une facture de 41 024,54 € à la société VEOLIA pour les travaux de branchement AEP au lotissement « Le Pâtural 2 ».
- Décision de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement « La Couronne de Puche » au bureau d'étude LVRD (honoraires de mission « phase études » pour un montant de 4 775 €, honoraires de mission « phase travaux » au taux de 4,2% du montant de l'opération).

29/11

- Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs des rues de Pange, de Saint-Agnan et Principale à Ogy confié au bureau d'étude LVRD (3 000 € TTC pour les études et 4,2% du montant de l'opération pour le suivi des travaux).
- Acquisition des terrains de la ferme Taron : 17,23 ares pour une valeur de 274 437 €.
- Attribution du marché concernant le lotissement « Couronne de Puche » à SMPTF pour le lot 1 (199 934,20 € HT) et à LACIS pour le lot 2 (49 165 € HT).
- Adressage du lotissement « Couronne de Puche ».

TRAVAUX

17/05

- Accord pour les devis des entreprises MAYER BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS (3 627 €) et LEROY-MERLIN (1 333,58 €) pour les travaux de réalisation d'une dalle et d'un revêtement dans l'église de Saint-Agnan.
- Refacturation au Conseil de Fabrique d'une quote-part des travaux de l'église de Saint-Agnan.

04/10

- Contribution de la commune à hauteur de 50% de la facture « Mosellane des Eaux » pour le remplacement de la borne accidentée au cimetière de Noisville (1 129,46 €).
- Refacturation à la Mairie de Coincy (1 000 € HT) et au Conseil de Fabrique (1 137,30 € HT) pour les travaux de la sacristie de l'église de Saint-Agnan.

ÉCOLE

08/03

- Fixation de la participation aux frais de fonctionnement des écoles de OMF pour les enfants de la maternelle et du primaire ne résidant pas dans la commune.

04/10

- Attribution d'une subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire gérée par l'USEP « Les Écureuils sportifs ».

SERVICES AUX HABITANTS

08/03

- Nouvelle tarification des salles communales de OMF à compter du 1^{er} avril 2022.
- Subventions aux associations : Souvenir Français (100 €), Une Rose, Un Espoir (150 €), UNC (200 €), Comité des Fêtes (14 900 €), Memorial Lorrain (100 €), Association Nationale des Familles des Martyrs d'Oradour sur Glane (100 €).

17/05

- Tarification de la casse de la vaisselle pour les salles communales de OMF.
- Tarification pour le service de broyage à domicile des déchets verts et des branchages : gratuité de la prestation de 1 à 3 m³, 40 € le m³ supplémentaire.

04/10

- Nouvelle tarification des salles communales de OMF à compter du 4 octobre 2022.
- Contrat de location de la salle des fêtes de Ogy au club de poker du Pays de Montvaux, pour un loyer annuel de 3 000 €, sur 4 ans.

CONVENTIONS

17/05

- Adhésion au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle pour l'achat de gaz naturel (MATEC).
- Convention entre la Région Grand Est et la commune pour assurer le maintien du transport méridien.

14/06

- Convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment « Rucher Ecole » au Syndicat des Apiculteurs de Metz et Environs.

29/11

- Convention de participation pour les risques de santé mise en place par le Centre de Gestion de la Moselle.
- Adhésion à la convention de participation pour les risques de prévoyance mise en place par le Centre de Gestion de la Moselle. (29/11)

TRAVAUX EFFECTUÉS



RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Vestiges des fêtes de fin d'année, ce sont près de 160 conifères qui ont été ramassés sur l'ensemble de la voirie communale et passés au broyeur. Les résidus ont été utilisés pour amender la terre des Jardins du Musée Naturel.

TRAVAUX ÉGLISE DE SAINT-AGNAN

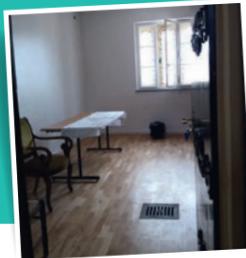
TOIT DE L'ÉGLISE

Le toit de l'église de Saint-Agnan a été réhabilité avec une couverture de zinc (2 496 €).



SACRISTIE

Réalisation d'une dalle en béton et pose d'un revêtement de sol dans la sacristie de l'église de Saint-Agnan (quote-part de 2 846,50 € pour la commune).



SALLE DES FÊTES DE OGY

Suite à des infiltrations d'eau, lors de fortes pluies, dans la grande salle et dans la cuisine, une réparation s'est avérée nécessaire sur la toiture du bâtiment. Les travaux à réaliser (remplacement des zincs avec plomb sur le pignon, changement des tuiles cassées) ont été confiés à la société ISO V CONCEPT de Montoy-Flanville, pour un montant de 3 320,40 € TTC.

TAILLE ET ÉLAGAGE

La société NATURA a réalisé les travaux annuels de taille et d'élagage, principalement dans le verger communal, le sentier du Musée Naturel et la rue Principale à Ogy (2 868 €).



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- ✓ Traçage d'une ligne blanche continue sur des tronçons routiers particulièrement dangereux dans la commune, à savoir les virages aux entrées du Cugnot (en venant de Metz), de Montoy (en venant de la D 603) et de Flanville (en venant de Montoy).
- ✓ Peinture au sol de passages pour piétons et de panneaux rappelant la limitation de vitesse à 30 km/h.

DÉCORATIONS DE NOËL

À l'approche des fêtes de fin d'année, les agents de la commune ont mis en place les traditionnelles enseignes lumineuses dans les rues du village. Par respect de la politique d'économie d'énergie, elles ne brilleront que soir et matin, étant couplées sur l'éclairage public.



TRAVAUX À L'ÉCOLE

Pendant les vacances scolaires d'été, le Service technique a entrepris la réfection des sanitaires de l'école maternelle (6 400 €). Des tableaux numériques ont été progressivement installés dans les différentes salles de classe du primaire (10 490 €). Une salle de classe supplémentaire a été aménagée dans les locaux de l'école maternelle pour accueillir la 9^e classe à la rentrée de septembre. La salle de sieste a trouvé refuge dans la salle de motricité, pour une cohabitation harmonieuse.



AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT

URBANISME LES LOTISSEMENTS

Clos des Métayers à Ogy



LAMPADAIRES À SAINT-AGNAN

Installation de 3 lampadaires sur la place de l'église à Saint-Agnan. Gros œuvre et mise en place du réseau par l'entreprise MAYER (5 208 €), fourniture et installation des lampes par UEM (5 254 €).



VOIRIE DU MAI JOLY

Achèvement du programme du lotissement du Mai Joly avec la pose d'un enrobé sur la voirie, le marquage de la chaussée et la mise en place de lampadaires.



CARREFOUR DE OGY, ROUTE DE PANGE

Pour sécuriser la circulation à la sortie de Ogy, sur la route de Pange, une signalisation verticale (pose de panneaux) et horizontale (marquage au sol en résine) a été installée par la société SIGNALISATION NOUVEL HORIZON ET MARQUAGE DE BANDE DU SAULNOIS (6 265,50 €).



RALENTISSEUR DEVANT L'ÉCOLE

Pour sécuriser la circulation des piétons aux abords de l'école, un ralentisseur a été mis en place par la société LINGENHELD.

COURONNE DE PUCHE

Le lotissement communal qui sera réalisé rue de Puche à Saint-Agnan ne sera finalement composé que de 7 parcelles sur les 15 prévues initialement. Seule la réalisation du secteur Sud a été validée, car la partie Nord est soumise à de fortes contraintes liées à des problématiques d'inondation. Le maître d'œuvre qui accompagne la Mairie dans ce dossier est le bureau d'étude LVRD (honoraires de mission de 4 775 € pour la phase études et 4,2% du montant de l'opération pour la phase travaux). Les travaux seront réalisés par la société SMPTF pour un montant de 199 934,20 € HT et la société LACIS pour un montant de 49 165,00 € HT soit 249 099,20 € HT de travaux. La viabilisation des terrains devrait durer 6 mois à partir du début d'année 2023.

PÂTURAL 2

Le lotissement du Pâtural a été conçu en 2 tranches. La gestion de la seconde tranche a consisté en 2022 en un règlement administratif du dossier et en particulier la modification du permis d'aménager afin d'adapter le règlement du lotissement. Les factures correspondant à la recherche archéologique ont été réglées. Les relevés d'arpentage et l'inscription des parcelles au livre foncier ont été réalisés. Les études pour l'implantation d'un collectif, l'acquisition du terrain et les premières ventes des parcelles sont en cours.



Pâtural 2 à Montoy

PÉRISOLEIL

Prévu rue de la Chappe, cet aménagement est encore au stade de projet. Il devrait comporter 8 parcelles, dont une réservée pour un collectif et un parking de soutien pour les écoles. Une fois l'étude de faisabilité terminée, le Conseil municipal a délibéré pour l'acquisition des terrains.

CLOS DES MÉTAYERS

Le lotissement est terminé et les voiries et réseaux divers ont été repris par la Commune en juin 2022. Le lotissement se compose de 16 maisons.

CLOS DU MOULIN

Les travaux de construction sont encore en cours. Il est prévu 22 maisons au total.



Clos du Moulin à Ogy

BUDGET COMMUNAL 2022

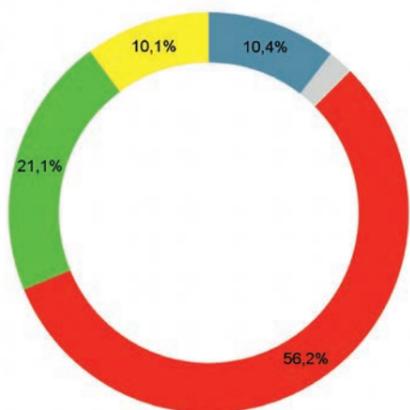
Comme chaque année, le budget principal de la commune a été adopté à l'unanimité en avril 2022. Il est arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2022 : 3 442 420,50 €

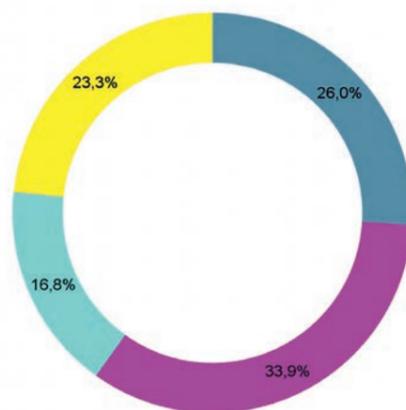
RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 915 181,69 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
1 915 181,69 €

- Produits et ventes
- Autres
- Impôts et taxes
- Dotations
- Excédent reporté 2021



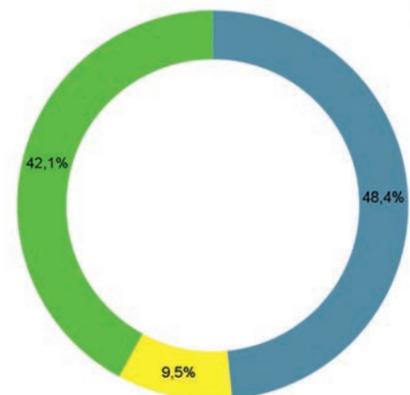
- Charges générales
- Charges personnel
- Autres charges
- Virement Investissement



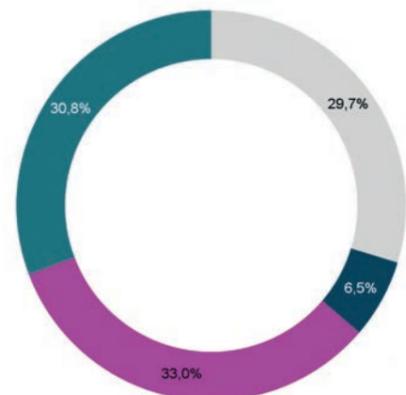
RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 527 238,81 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
1 527 238,81 €

- Projets
- Remboursements emprunts
- Autres dépenses



- Subventions et ventes
- Dotations et fonds divers
- Excédents de fonctionnement
- Autres recettes



Concernant les investissements 2022, il a été décidé les opérations suivantes :

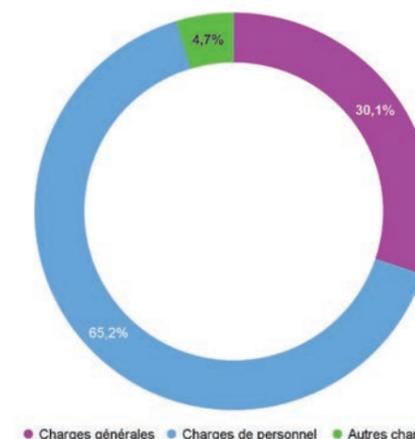
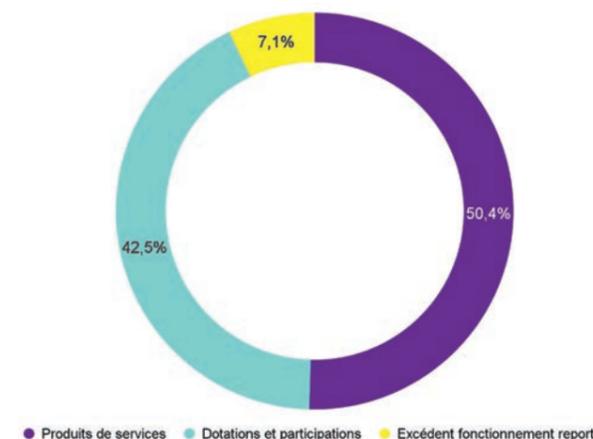
- Achat terrain et immeuble : 315 000 €
- Isolation maison médicale et bâtiment Elsa : 250 000 €
- Vidéoprotection : 52 000 €
- Études diverses : 32 810 €
- Aménagement place de l'église : 10 988 €
- École numérique : 10 600 €
- Aménagement Musée Naturel : 13 464 €

4 budgets annexes pour les lotissements : Pâtural, Mai Joly, Puche, Périseil. Ces budgets retracent l'intégralité des dépenses et recettes des opérations d'aménagement.

LE CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a son propre budget. Il reprend essentiellement les dépenses et recettes du périscolaire et des accueils de loisirs.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
271 734,68 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
271 734,68 €



FOCUS ÉNERGIE

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, la Commune cible des axes de rénovation et des actions énergétiques sur les bâtiments communaux.

- ✓ **Passage en luminaires LED de l'éclairage de l'école**
Cette action permettra un gain de consommation estimé à 800 € par an. Elle sera rentabilisée en 3 ans avec les prix actuels d'électricité. Coût de l'opération : 2 336 € HT.
- ✓ **Passage en luminaires LED pour le périscolaire**
Le gain estimé est de 900 € par an, avec une rentabilisation en 1 an et demi. Coût de l'opération : 1 190 € HT.
- ✓ **Limitation des heures d'éclairage public la nuit**
Dans le cadre du plan de sobriété préconisé par le Gouvernement, comme de nombreuses communes en France et dans la région, le Conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 5 h chaque nuit. Des aménagements ont été faits sur tous les réseaux électriques (horloges digitales) pour permettre ces coupures horaires automatiques.
- ✓ **Ajustement des températures**
Afin de suivre les consignes d'économies d'énergie, les programmations d'ambiance ont été baissées de 2°C dans les bâtiments communaux, avec réglage des périodes d'inoccupation grâce à un contrôle hebdomadaire. Cela permet d'atténuer l'inflation énorme des coûts d'énergie.
- ✓ **Étude thermique des bâtiments communaux**
Après un appel d'offres, la Commune a retenu le bureau d'études thermiques SOGECI pour la réalisation d'audits des bâtiments avec la remise de dossiers d'études pour la rénovation thermique, un accompagnement vers des solutions d'isolation, le pilotage à distance des installations et des consommations énergétiques, le remplacement éventuel des équipements de chauffage et d'eau chaude avec une priorisation vers les énergies renouvelables et décarbonées. Cette opération se déroulera à partir du 1^{er} trimestre 2023 et permettra l'élaboration d'un budget de travaux sur plusieurs années. Une priorité sera donnée à l'isolation des bâtiments les plus énergivores.
- ✓ **Rénovation thermique de l'espace ELSA et de la maison médicale**
Une consultation est en cours pour la rénovation thermique en 2 phases, pour des raisons budgétaires, de la maison médicale et du bâtiment ELSA. La première phase de travaux est prévue au premier semestre 2023.

ÉCOLE

Une année très riche ! La sortie de la période de confinement et des restrictions sanitaires a permis à l'école du village de reprendre le cours normal des choses. Certes, il y a eu des moments plus compliqués que d'autres mais tout le monde peut se féliciter d'un certain retour à la normale. Les activités avec l'association USEP ont pu se réaliser partiellement, mais il était important de renouer avec les pratiques sportives pour la santé des élèves. L'école se doit en effet de montrer l'exemple dans le cadre de sa labellisation Génération 2024 encore récente.



UN CHEF PAPOU À L'ÉCOLE A. LAVERAN

Outre les sorties diverses et variées, un gros projet a pu enfin voir le jour après un report de deux années : la venue du Chef Papou Mundiya Kepanga le 17 mai. Citoyen de Papouasie-Nouvelle-Guinée, ce messager de l'écologie parcourt le globe pour évoquer les dangers de la déforestation sur le climat mais aussi sur la biodiversité. Quel honneur pour les classes d'accueillir un tel personnage, haut en couleur et si sage dans ses paroles ! Des chants et des danses lui ont été présentés et tout le monde s'est ensuite rendu dans la grande salle du périscolaire pour voir des extraits de son film « Frères des arbres », réalisé avec son ami et traducteur français Marc Dozier. Quel moment de partage incroyable et riche en enseignements pour tous les élèves. Ils garderont à n'en pas douter un souvenir impérissable de cette venue.



UNE FÊTE SCOLAIRE « ÉCOLO »

De manière tellement logique, le thème de la fête scolaire, le 1^{er} juillet, a été la protection de notre environnement. Après toute cette période de restrictions, les élèves ont été enchantés de montrer le meilleur d'eux-mêmes devant un parterre de parents et grands-parents impressionnant. Cette fête a donné lieu à un merveilleux moment de partage et de convivialité, notamment grâce à l'appui de l'Association des Parents d'Élèves (APEOMF)



Arbre de la Paix

UNE NEUVIÈME CLASSE À LA RENTRÉE

Devant des effectifs grandissant à chaque rentrée (221 élèves à la rentrée 2022), l'Éducation Nationale a décidé l'ouverture d'une neuvième classe. Il a bien entendu fallu s'adapter au niveau des infrastructures et le choix s'est porté sur l'aménagement d'une salle dans le bâtiment de la Maternelle. Ainsi, une classe de GS/CP (une première dans l'école) a été créée et placée sous la houlette d'Aurélie Stirchler, nouvelle titulaire dans l'école.



RESPECT DE LA TRADITION DE LA SAINT-MARTIN

Avec un petit décalage de quelques jours, les 221 élèves se sont rendus sur les sentiers du Musée Naturel Jean-Marie Pelt pour célébrer la Saint-Martin, le vendredi 18 novembre. Fiers de porter les traditionnelles lanternes, les enfants ont entonné des chants, en allemand s'il vous plaît !



SAINT-NICOLAS

La fin du premier trimestre de l'année scolaire ne peut se concevoir sans la traditionnelle visite de Saint Nicolas, qui a parcouru de son pas lent chargé d'années les différentes salles de classe de l'école. Petits et grands l'ont accueilli avec une pointe d'émotion et de belles chansons, en le couvrant de dessins. Le Saint Patron les a remerciés en procédant à une distribution de sachets de friandises, grâce aux bons soins de l'APE.

C'EST LE CIRQUE À L'ÉCOLE !!!

Eh oui, on a le droit de faire le cirque à l'école... enfin du cirque plutôt. L'école primaire se lance dans un projet très ambitieux : l'école de cirque CIRK'EOLE, basée à Montigny, va venir dispenser des cours à des élèves enthousiastes, bien évidemment. Ce sera un fil rouge bien acrobatique et il faudra jongler avec l'excitation bien légitime des apprentis saltimbanques.

PROF EXPRESS UN ATOUT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE !



L'égalité des chances de réussite scolaire de nos enfants est une priorité du Conseil municipal. C'est pourquoi, depuis septembre 2022, la Commune propose et offre aux familles un service de soutien scolaire en ligne pour les élèves scolarisés, via la plateforme PROF EXPRESS. Les familles de la commune bénéficient d'un accès gratuit et illimité à une plateforme performante d'accompagnement scolaire, du CP à la Terminale, et à de multiples services d'aide à la parentalité.

En adhérant à cette solution éducative innovante, la municipalité met en place une action solidaire :

- ✓ Pour contribuer à la réussite scolaire des enfants et des jeunes de la commune
- ✓ Pour soutenir les parents dans l'encadrement de la scolarité de leurs enfants

L'élève reçoit un accompagnement personnalisé :

- ✓ Aide aux devoirs en ligne individualisée assurée par des enseignants de l'Éducation Nationale
- ✓ Aide d'un documentaliste en ligne pour de la recherche d'informations. Un accès à des ressources pédagogiques adaptées à chaque besoin de l'élève : fiches de cours, exercices, quizz, jeux pédagogiques, cours en vidéo, modules de révisions Brevet / Bac, bibliothèque numérique...

Les parents ont accès à des ressources d'aide à la parentalité :

- ✓ Fiches et vidéos pratiques du parent
- ✓ Contenus ludiques pour les plus jeunes (livres, courts-métrages, bibliothèque de livres animés...)
- ✓ Options (à l'unité) : Ateliers Parents-Enfants / Sport en famille & Bien-être

La plateforme relève 34 comptes parents et 62 comptes enfants. Les familles sont ravies de bénéficier de ce service et leurs retours sont très positifs.

L'inscription est toujours possible via le lien ci-dessous : <http://www.soutienscolaire-villedogymontoyflanville.com/>

Ou en flashant le QR-code ci-contre à l'aide de l'appareil photo de votre smartphone ou tablette :



PÉRISCOLAIRE

Sous la direction de Audrey Maguin, l'équipe éducative de l'accueil périscolaire se compose de Sonia Kochanski, Nathalie Varenne, Michèle Manceau, Adrien Meni, Méral Carpino, Florence Grosjean (ATSEM venant en renfort pour la pause méridienne), Clémentine Lippus. Emmanuelle Jacquinot a la responsabilité des services techniques.

LES EFFECTIFS

	ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022	ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
Enfants scolarisés	215	221
Enfants inscrits au périscolaire	178	186
Moyenne sur un mois	SEPTEMBRE	SEPTEMBRE
Enfants concernés par le matin	10/jour	8/jour
Enfants concernés par le repas	95/jour	108/jour
Enfants concernés par le soir	45/jour	56/jour

LES ACTIVITÉS

Ateliers animés de janvier à juin 2022

Élémentaire	Thématiques	Maternelle
Déco / CD mandalas / Art visuel « à la manière de » / Art récup / Origami	Loisirs créatifs	Créa bout'chou : initiation à la mosaïque / création printanière
Expériences magiques	Sciences et vie de la terre	Illusions d'optique / Développement des cinq sens
Impro kid's / Théâtre d'ombres	Art d'expression	Jeux d'éveil musical
Malle aux jeux de société	Au cœur du jeu	Malle aux jeux de société
Grands jeux / Multi sports	Bouge ton corps	Petits jeux collectifs d'intérieur / Jeux en bois / Jeux géants



TEMPS D'ACCUEIL

L'accueil périscolaire de la commune (géré par le Centre Communal d'Action Sociale) fonctionne pendant la période scolaire, sur une partie des petites vacances ainsi que sur la période estivale. L'équipe accueille les enfants :

PÉRIODE SCOLAIRE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur 3 temps

- ✓ Les matins de 7 h 20 à 8 h 30
- ✓ Les pauses méridiennes de 12 h à 14 h
- ✓ Les soirs de 16 h 30 à 18 h 30

Les mercredis

- ✓ L'accueil se fait de 7 h 30 à 12 h 30

VACANCES SCOLAIRES

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30

- ✓ Vacances d'hiver : 13 au 17 février
- ✓ Vacances de printemps : 17 au 21 avril
- ✓ Vacances d'été : 10 au 28 juillet

Nouveautés septembre 2022

ÉLÉMENTAIRE

- ✓ Création d'un jardin bouquetier aux abords de l'école
- ✓ Modelage et moulage
- ✓ Découverte de la Tanzanie
- ✓ Création de la comédie musicale « Le roi lion »
- ✓ La cuisine de Nath : réalisations sucrées et salées

MATERNELLE

- ✓ Apprends-moi à dessiner : Dessin'maux
- ✓ Créabout'chou : création en 3D
- ✓ Initiation au yoga

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) 2022

Pendant les vacances scolaires sont proposées 5 semaines d'accueil en centre de loisirs :
une en février, une en avril et 3 en juillet.

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis de 8 h à 17 h 30 du lundi au vendredi. Des programmes d'activités différents s'adressent aux 3-6 ans et aux 6-11 ans. Des livrets sont remis aux parents avec toutes les modalités de fonctionnement et les programmes d'activités.

Les retours obtenus à l'issue de ces différentes sessions témoignent d'une unanime satisfaction, tant de la part des enfants que de celle des parents et font preuve, s'il en était besoin, du rôle important de l'équipe d'animation, de sa profonde motivation et de son intense investissement.

Du 7 au 11 février :
il a été proposé à 33 enfants de « venir découvrir l'espace ».

Du 11 au 14 avril, période de printemps :
32 enfants ont découvert les jardins de Jean-Marie Pelt au travers de jeux de plein air, de jardinage, de décoration, sans oublier une chasse aux œufs en cette période de Pâques.

Du 11 au 29 juillet :
76 enfants ont participé aux activités sur un thème différent chaque semaine :
Pour les 3-6 ans : Vaiana, Far West et Fort Boyard
Pour les 6-11 ans : Harry Potter, la conquête de l'Ouest et la fête foraine.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EN 2022, LE CCAS C'EST LA SOLIDARITÉ !

- **Soutien au peuple ukrainien** : deux opérations de collecte ont été menées (une à Ogy et l'autre à Montoy-Flanville) avec la participation de l'Association des Parents d'Élèves. Plus de 60 cartons de produits d'hygiène, de denrées alimentaires et de vêtements ont été recueillis à cette occasion.
- **Aide à une famille en difficulté.**
- **Le Point Conseil Budget en lien avec l'UDAF de la Moselle** : Les permanences sur Ogy-Montoy-Flanville sont assurées par une conseillère de l'UDAF de la Moselle.
Pour prendre rendez-vous
Ligne directe : 03 87 52 30 67
Mobile : 07 62 68 47 84
- **Accompagnement des plus fragiles lors des périodes de canicule** : 30 habitants se sont inscrits pour bénéficier de ce service.
- **Assistance aux familles de Ogy-Montoy-Flanville endeuillées**, par la prise en charge et l'organisation d'une collation après les obsèques.

EN 2022, LE CCAS C'EST L'ÉGALITÉ DES CHANCES !

- **Souscription d'une convention avec PROF EXPRESS** (voir p.13)

EN 2022, LE CCAS C'EST ÊTRE PROCHE DES HABITANTS, CRÉER DU LIEN !

- **Rencontre avec les seniors** : le lieu de convivialité a rouvert ses portes le 6 octobre pour les rendez-vous du jeudi après-midi, de 14 h à 17 h. Il est régulièrement fréquenté par une douzaine de personnes, hors vacances scolaires.
- **Repas des seniors** : programmé à la mi-octobre, il a dû être annulé au dernier moment suite à une brutale flambée de cas de COVID dans la commune.
- **Colis de Noël** : distribution aux personnes de plus de 70 ans résidant dans la commune (205 au total).
- **Rencontre avec les adolescents** : le samedi 14 mai, les responsables du CCAS ont organisé une réunion à laquelle ont participé 22 adolescents. Des échanges ont permis de sortir les projets d'organiser 2 activités pour la jeunesse de la commune (un tournoi de foot et une randonnée vélo) et la rédaction d'une pétition pour demander la création d'un City Stade.
- **Rencontre avec les assistantes maternelles le 19 mai** : 5 assistantes et le personnel de la microcrèche y ont participé. Suite à cette rencontre, les ateliers d'animation du Relais Petite Enfance (RPE) ont été programmés sur le secteur de Ogy-Montoy-Flanville. Leur métier sera mis à l'honneur.
- **« Créer du lien entre les générations de Ogy-Montoy-Flanville »** : organisation, le temps d'un après-midi, d'un atelier gâteaux de Noël, le samedi 10 décembre 2022.

LA CHARTE DU CCAS

« Écoute, Solidarité, Bienveillance, Respect sont au cœur du fonctionnement du CCAS »

Concrètement, les membres du CCAS s'engagent à :

- ✓ Respecter les règles de confidentialité : discrétion totale sur les dossiers traités
- ✓ Étudier toute demande avec équité, sans jugement et sans discrimination
- ✓ Accueillir, écouter toute personne qui s'adresse à ses services
- ✓ Accompagner, apporter des solutions adaptées et du soutien aux habitants, en collaboration avec l'Assistante Sociale
- ✓ Être proche des habitants et créer du lien social

TOURNOI DE FOOT

Belle effervescence en ce samedi 2 juillet sur les installations du football-club local, pour le premier tournoi organisé par et pour les ados du secteur.

Près de 70 jeunes sportifs avaient répondu à l'invitation de la Commission enfance et jeunesse du CCAS. Deux poules ont été constituées, avec des équipes aux noms hétéroclites : Les Zigotos, 100 Blaze, FC Coincy, Légende VIII d'un côté, FC LBL, Les Boss 57, FC Metz et Les Arsenuls de l'autre.

Les matchs se sont déroulés dans une ambiance bon enfant, avec parfois un soupçon d'improvisation, mais avec beaucoup de motivation. Légende VIII et le FC Metz se sont imposés au sein de leurs groupes, mais le grand vainqueur fut incontestablement l'esprit de partage et de convivialité qui a dominé cette journée, appelant sa réédition en 2023.

BALADE À VÉLO

Un ciel presque ensoleillé en ce dimanche 27 novembre. Une petite troupe de cyclistes bien équipés a suivi avec attention les explications des organisateurs sur les règles de sécurité, avant de s'élancer sur un bon rythme, pour pédaler pendant 2 heures à travers les chemins du territoire. 3 adultes encadraient les 9 enfants, avec une voiture d'assistance, « au cas où » !

La boucle choisie empruntait majoritairement des sentiers hors circulation jusqu'à Laquenexy, pour un total d'une quinzaine de kilomètres. À mi-chemin était prévue une petite pause avec un goûter offert par la Mairie. Le retour s'est effectué encore avant la nuit qui tombe tôt en cette fin novembre. Les retours d'expérience amènent à envisager le printemps pour la prochaine édition, avec de nouvelles sorties, peut-être plus longues, peut-être en plusieurs groupes de niveaux, peut-être avec des parcours VTT encore plus ludiques... Les projets reposeront sur les souhaits des ados. Rendez-vous donc aux beaux jours pour remettre un coup de pédale et retourner à la découverte des sentiers aux alentours du village.

ATELIER PÂTISSERIE ADOS-SENIORS

Samedi 10 décembre, une agréable odeur de gâteaux sortis du four, de pains d'épice et de chocolat a envahi le périscolaire. Ados, mamies, papis et parents se sont retrouvés pour pâtisser ensemble et partager un goûter : chocolat chaud et délicieux Manneles. Ce sont au total 18 kg de gâteaux de Noël qui ont été confectionnés. À l'initiative des ados, il a été décidé de les mettre en vente pour aider à financer une de leurs futures sorties en 2023.



Colis lors d'une des collectes pour le peuple ukrainien



Remise des colis de Noël lors du dernier rendez-vous de l'année au lieu de convivialité, en présence de Jeanne Meyer, nouvelle doyenne de la commune suite au décès d'Arlette Herrmann.

ASSISTANTES MATERNELLES À DOMICILE TRÉSORS CACHÉS DE LA COMMUNE

Noémie, Mireille et les autres...

Véritables professionnelles de la petite enfance, elles sont 11 sur la commune à assurer la garde au quotidien d'enfants non encore scolarisés, permettant ainsi aux parents de s'intégrer dans une économie locale qui ne se ferait pas sans elles. Focus sur une profession trop méconnue du grand public à travers les réponses apportées aux questions posées à ces deux représentantes du monde des assistantes maternelles, travaillant à leur domicile et résidant dans notre commune.

Quelles ont été les motivations vous ayant conduit à votre activité ?

Noémie : J'ai débuté ma carrière dans le domaine de la banque, et je me suis dirigée vers l'assistance maternelle par nécessité, étant amenée à garder moi-même ma fille, pour cause d'absence de structure d'accueil à proximité. J'ai pu ainsi associer vie familiale et professionnelle, et m'épanouir dans mon amour des enfants.

Mireille : En 1999, lors de l'installation de ma famille dans la commune, une voisine m'a sollicitée pour lui rendre service en prenant en garde son enfant. Cette première expérience m'a beaucoup plu et m'a motivée à demander mon agrément. J'ai pu travailler tout en gérant mes 5 enfants. Aujourd'hui, ils sont grands et je poursuis cette activité qui m'apporte beaucoup de satisfactions et me permet une rémunération très correcte.

En quoi a consisté votre formation ? Quels sont les critères d'obtention d'un agrément ? Y a-t-il des recyclages ?

N : Après ma demande, sous forme de dépôt de dossier au service départemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), j'ai bénéficié de 3 semaines de formation lors de ma première année d'exercice, sur des thématiques propres à la petite enfance. J'ai ensuite obtenu mon agrément pour 5 ans, après une enquête sur mon lieu de travail. J'ai eu une semaine de formation complémentaire au cours de chacune des deux années suivantes. L'agrément est renouvelé tous les 5 ans suite à une visite et à un entretien avec une puéricultrice.



Noémie

M : Il y a 20 ans, les formalités étaient très simples. Après ma demande d'agrément, une puéricultrice est venue me rendre visite pour vérifier les conditions d'accueil, notamment en termes de sécurité et d'hygiène. J'ai alors obtenu mon agrément pour 5 années. Aujourd'hui, la filière de formation s'est considérablement renforcée : être assistante maternelle est maintenant devenu un vrai métier.

À quelle réglementation êtes-vous soumise ?

N : Je travaille selon les conditions d'une convention collective nationale, régulièrement actualisée par la PMI.

M : Depuis le 15 mars 2021, la convention collective à laquelle nous sommes soumis est la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (Ex Assistant Maternel). Elle structure nos conditions d'emploi. Il y a 20 ans, quand j'ai démarré cette activité, un des critères était que mon mari devait avoir une activité et un revenu. Mon salaire n'était considéré que comme un revenu d'appoint. Aujourd'hui, c'est une activité salariée qui peut-être bien rémunérée selon le nombre de contrats que l'on a. Je travaille chez moi, j'ai choisi de garder des enfants 4 jours par semaine, j'ai 6 semaines de congés payés. Et une grande liberté d'organisation, en accord bien sûr avec les parents qui m'ont confié leurs enfants.

Pouvez-vous nous résumer vos activités ? Votre journée type ?

N : L'accueil des 3 enfants dont j'ai la charge cette année à plein temps se fait entre 7 h 15 et 8 h 15. Nous prenons le petit-déjeuner ensemble, dans une ambiance musicale. C'est ensuite un temps de jeu ou un déplacement au Relais Parents Enfants (RPE) de la Communauté de Communes. Il s'agit d'ateliers éducatifs tournant plusieurs fois par semaine dans différentes communes de la CCHCPP. Ces rencontres, placées sous le signe de l'ouverture aux autres, sont particulièrement appréciées, tant par les assistantes maternelles que par les enfants.

À 11 h 30, passage au périscolaire pour récupérer mon 4^e petit protégé, et retour à la maison pour le repas de midi, enrichi par la présence de mes propres enfants.

L'après-midi est consacrée à la sieste, chaque enfant ayant sa chambre. C'est ensuite le goûter, au milieu d'activités et de jeux, avant la séance de rangement qui précède le retour chez les parents.

M : Selon les contraintes des parents, il m'arrive de



Mireille

démarrer la journée à 7 h et je termine généralement vers 18 h. J'emène au bus pour le périscolaire 2 des 5 enfants dont j'ai actuellement la garde. Tous les enfants participent bien entendu à ce déplacement. Je participe deux ou trois fois par semaine aux activités et rencontres proposées par le RPE. C'est très enrichissant de rencontrer, d'échanger avec d'autres assistantes maternelles. Pour les enfants aussi, c'est une ouverture aux autres et un éveil vers des activités plus difficiles à faire chez soi.

Quelles sont, à votre avis, les qualités essentielles pour exercer cette activité ?

N : Je pense qu'il faut être bien organisée, polyvalente, être à l'écoute et savoir s'adapter à la personnalité de chaque enfant, chacun grandissant à son rythme. La créativité, le respect et la joie de vivre sont aussi des points importants pour moi.

M : Bien sûr, il faut beaucoup de patience, de communication, de douceur et de bienveillance pour garder des enfants en toute responsabilité. Il faut aussi travailler en totale confiance avec les parents. C'est pour moi, un point majeur et une nécessaire reconnaissance de mon travail. Au départ, j'ai un discours très clair sur ma façon de gérer leurs enfants. Il est très important que l'on se comprenne bien.

Quelles sont vos plus grandes satisfactions ?...

Vos principaux regrets ?

N : J'apprécie tout particulièrement ma liberté dans l'organisation de mes journées, dans le choix des familles. Le lien avec les parents et l'attachement des enfants sont très importants pour moi, même s'il ne faut pas cacher que nous exerçons un métier particulièrement prenant. J'insiste aussi sur l'importance du RPE qui représente une bouffée d'oxygène dans une activité où l'on manque un peu de relations avec des adultes.

La solitude est justement le revers de la médaille, de même que le manque de lisibilité de la fonction sur le plan communal. A cela, on peut ajouter l'inquiétude latente liée à l'incertitude de l'activité d'une année à l'autre.

On peut regretter aussi le manque de moyens au niveau du RPE, limitant le choix des activités proposées.

M : Ma liberté dans l'organisation de mes journées. Peu d'activités professionnelles permettent une si grande liberté. Les plus grandes satisfactions me viennent des enfants qui me donnent au quotidien beaucoup de bonheur et que je vois grandir et évoluer. Je garde souvent avec eux des contacts amicaux, voire affectueux avec les années. Mais j'ai aussi une grande satisfaction lorsque les parents reconnaissent mon rôle et me remercient.

Le bémol est le risque de « manquer » de contrats d'une année sur l'autre, avec à la clé une perte de revenu. Il m'est arrivé de rester presque 2 années au chômage. Mais le plus grand problème est le risque de maladie ou d'hospitalisation. Il n'y a pas de possibilité de se faire remplacer. Aucune organisation ou structure n'existe pour pallier cette difficulté. Dans ce cas, je mets aussi « en galère » les parents avec qui je suis en contrat.

Un grand merci à Mireille et Noémie qui ont accepté de se prêter au jeu de l'interview et ont parlé avec passion de leur profession...

En plus de veiller au bien-être, à l'éducation des enfants comme elles le décrivent si bien, l'Assistant(e) Maternel(elle) est une profession essentielle dans le maillage de notre économie avec un rôle social prépondérant laissant le choix aux parents de reprendre ou non une activité professionnelle après l'arrivée d'un enfant, permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Promouvoir cette profession, susciter des vocations doit être un axe majeur de la politique familiale dans le but d'enrayer la diminution annoncée du nombre d'assistants maternels. En 2010, 17 assistantes maternelles à domicile étaient déclarées dans la commune, contre 11 en 2022 (hors MAM et Micro-crèche). Autre signe d'alerte : à l'échelle du département, 54% des assistants maternels ont plus de 50 ans.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

L'association « MAM Les P'tits Loups » a fêté ses 5 années d'existence en septembre 2022. Les 4 assistantes maternelles de l'association ont en effet accueilli les enfants à partir de septembre 2017 dans des locaux rénovés à Ogy.

Elle a accueilli et vu évoluer pendant ces 5 années plus de 70 enfants, dont près de la moitié (31) issus de familles de la commune.

La MAM a retrouvé avec plaisir, lors de la fête de fin d'année en juillet, les familles accueillies la première année.

La structure prend en charge chaque enfant de manière très individuelle, en mode cocooning, tout en gardant une gestion et une organisation collectives.

Au sortir de la forte période de contagion COVID 19, les fêtes et les sorties sont encore plus importantes et même essentielles pour les enfants, mais aussi pour les parents qui participent plus activement aux différentes manifestations et sorties.

Les fêtes et interventions au sein de la MAM sont maintenues le plus possible (intervenant musical, activités RPE, fêtes de Noël, Pâques... sorties au centre équestre, fête de fin d'année...).

Cette année les projets pédagogiques se concentreront sur les extérieurs avec des activités à base de matériaux recyclés, le but étant d'embellir et de mettre en avant les créations des tout-petits. L'association participe également aux différentes manifestations communales.





Mets fermiers



Le magasin Mets fermiers, ouvert depuis novembre 2019, est maintenant bien ancré dans le paysage de la commune. La clientèle s'est élargie aux communes environnantes. Près de 70 apporteurs locaux fournissent des produits de qualité, respectueux de l'environnement, issus d'une agriculture naturelle, même bio pour beaucoup d'entre eux, sans pesticides ni OGM et suivant les cycles de la nature.

L'achat de ces produits représente un soutien aux filières locales permettant de maintenir une économie de territoire et un lien social entre producteurs et consommateurs. Ces denrées fraîches et de saison sont aussi un apport nutritionnel nécessaire à une bonne santé physique.

Cependant il est constaté une baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'an dernier. Tout le système des circuits courts connaît quelques difficultés. L'augmentation du coût des énergies et la hausse des prix de certains produits de première nécessité ont fortement impacté le pouvoir d'achat des consommateurs. Ils privilégient les supermarchés à la recherche de promotions et de prix bas. Mais à qualité égale ce qui est proposé aux Mets fermiers n'est pas forcément plus cher. Il est observé que pour les fêtes de Noël et de Nouvel An les familles ont eu envie de se faire plaisir après une année bien morose. Le chiffre d'affaires de décembre a permis d'équilibrer l'ensemble des recettes des mois précédents. Afin de fidéliser la clientèle et d'en conquérir une nouvelle, l'objectif 2023 est de mettre un accent fort sur la communication.

À l'occasion d'une visite dans le canton du Pays messin, Patrick Weiten, président du Conseil départemental, s'est arrêté au magasin Mets fermiers qui a bénéficié, lors de sa création, d'une subvention départementale de 140 000 €. Il a pu en apprécier l'agencement attrayant des différents rayons, toujours garnis de produits locaux. Il a rappelé l'intérêt des circuits courts qui soutiennent l'économie locale. Une dégustation de produits proposés a accompagné d'intéressants échanges entre le président et les producteurs présents.

L'association à l'origine de ce magasin s'est félicitée de cette visite, marque de reconnaissance du travail accompli.

HORAIRES

Le magasin est ouvert du
mercredi au vendredi
de 9 h 30 à 12 h 30
et de 14 h à 18 h 30
ainsi que le **samedi matin**
de 9 h 30 à 13 h

ADRESSE ET CONTACT

1 chemin des Huguenots
57645 Ogy-Montoy-Flanville
03 87 21 07 62
07 67 25 65 99

KIOSQUE À PIZZAS

Situé rue du Château, entre la zone d'activités de la Planchette et le magasin Mets fermiers, un distributeur automatique de pizzas complète désormais l'offre de restauration sur la commune.

Il est en service 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h, proposant au consommateur un choix de 12 pizzas, à retirer froides ou chaudes.



LE MUSÉE NATUREL JEAN-MARIE PELT

Aujourd'hui le climat et la biodiversité, tissu vivant de notre planète, sont au cœur de tous les débats. Le changement climatique est de plus en plus visible (sécheresse, inondations...) et influe fortement sur la biodiversité. Les activités humaines comme la production, la consommation, sources de pollution..., sont responsables de ces dégradations.

En cela Jean-Marie Pelt fut un homme remarquable et un visionnaire, en démontrant la détérioration et l'épuisement des ressources naturelles. Il a su sensibiliser et alerter l'opinion grâce à une présence médiatique importante (séries et documentaires télévisés, chroniques régulières sur différentes antennes). Il est aussi un auteur prolifique sur les relations entre la nature et l'homme en tentant de les réconcilier.

La création du Musée Naturel a pour but de préserver cette mémoire intellectuelle et de faire prendre conscience à chacun qu'il est urgent de préserver son environnement.

Le long du sentier de randonnée, lieu de détente et de découvertes, les tables de lecture donnent les principaux éléments de l'armature écologique, du maintien et du renforcement d'une biodiversité locale.

Au cours de l'été 4 groupes d'enfants ont été accueillis sur ce parcours. Une visite guidée, adaptée à l'âge des enfants, leur a permis de découvrir une nature bienveillante pour la nourriture et les soins. Les goûters ont été pris dans l'espace du divan forestier, très ombragé et apprécié au vu de la chaleur ambiante. Ils ont porté un grand intérêt aux plantes comestibles et médicinales, étonnés par tout ce qui pouvait se manger ou soigner. Lors d'une des visites une accompagnatrice a emporté des plantes pour préparer une infusion au retour.

ASSOCIATION MUSÉE NATUREL JEAN-MARIE PELT

Aujourd'hui le parcours du sentier avec ses jardins thématiques et le Rucher École attirent bien des promeneurs dans le bel environnement du Musée Naturel.

L'association et ses bénévoles œuvrent toujours à la transformation des légumes, en collaboration avec le laboratoire « Partage ton frigo ». Ainsi ont pu être réalisées des tartinades de tomates, courgettes, poivrons, agrémentées de différentes épices. Ces produits, en vente au magasin Mets fermiers, sont très appréciés par la clientèle. Malheureusement la chaleur et la sécheresse de cet été ont donné une récolte peu abondante.

La cueillette des fruits mûrs du verger (mirabelles, pommes, noix...) a permis de remplir les étals avec des produits de qualité qui n'ont subi ni manipulation, ni transport.

Les herbes aromatiques sont toujours cueillies à la main, séchées dans le séchoir de l'atelier et conditionnées en sachets. Elles n'ont subi aucun traitement et permettent de réaliser d'excellentes tisanes variées : menthe, camomille, sureau, tilleul, lavande, bourrache, mélisse... Avec ses tables de lecture, le jardin des plantes médicinales donne des conseils sur les bienfaits de ces plantes.

L'activité du pressoir à jus de pomme a donné l'occasion à des particuliers de récupérer leur propre production de jus. Des pommes de la région ont alimenté l'atelier pour la fabrication de 500 litres de jus de pomme vendus au magasin. Une dernière presse de 600 kg de pommes a eu lieu le 12 décembre pour regarnir les stocks.

Les bénévoles avec les agents techniques de la commune assurent l'entretien de l'ensemble du sentier. L'association accepte toutes les bonnes volontés pour agrandir l'équipe.

CONTACT

Jean-François
SALGADO
Président
06 74 99 38 25



UNE SAISON AU RUCHER ÉCOLE

Pour nos abeilles, la sortie de l'hiver s'est plutôt bien passée avec justement un hiver froid mais pas glacial ni trop pluvieux. Les conditions météorologiques du printemps ont été très favorables et nos navettes se sont montrées généreuses en nous comblant de miels de printemps et d'été. Comme nous, elles ont dû supporter la sécheresse et la canicule de cet été, mais elles ont su profiter des pluies d'automne pour reconstituer leurs réserves et se préparer ainsi à passer un hiver en toute sérénité.

Malheureusement, le frelon asiatique est désormais présent de façon certaine sur le pays messin : soyons tous vigilants pour tenter de contenir ce prédateur qui n'a pas sa place dans notre écosystème.

Le Rucher École a, pour sa part, reçu près de 1 000 élèves dans le cadre des visites des écoles. Tous ces enfants sont repartis conquis

par leurs connaissances nouvelles du monde des abeilles et bien armés pour en assurer leur protection et leur bien-être.

Nous avons également assuré tout au long de la belle saison la formation de 25 apiculteurs stagiaires, formation appréciée et enrichissante

qui s'est soldée par un barbecue festif le 10 septembre. Le Rucher École a également signé cet été avec la Mairie une convention d'occupation du bâtiment. Cette convention formalise les droits et obligations de chaque partenaire.

L'année 2023 va très vite démarrer avec en février le début des cours pour les stagiaires de la nouvelle promotion et en mars les premières visites des ruches.

Puissent nos abeilles passer un hiver calme et serein !

CONTACT

Olivier ARUS
Président
apiculture-metz.fr



FOYER RURAL

Le Foyer Rural a repris ses activités après une année perturbée par la situation sanitaire. La Gym Douce Seniors, à partir de 55 ans, a lieu les jeudis de 10 h 30 à 11 h 30 sous la direction d'Alexis, animateur et sous l'égide de la Fédération Seniors Moselle. Cette activité a vu le nombre de ses participants progresser notablement puisqu'une vingtaine de personnes sont inscrites. Les activités manuelles diverses sont programmées les vendredis de 14 h 30 à 18 h : peinture sur serviettes, broderie, tricot, crochet, etc. Marche les mardis à 10 h : rendez-vous devant le transfo du Cugnot. Club Seniors le premier samedi du mois à 15 h, hormis en décembre 2022, avec goûters et jeux de société. Le 11 Décembre 2022, le traditionnel repas de Noël, à la petite auberge de Colligny, a permis une rencontre chaleureuse et conviviale. Des excursions à la journée, une rencontre sportive des seniors seront programmées en 2023.

CONTACT

Jean-Paul ENTEMEYER
Président
03 87 76 67 70



ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ET CULTURE

LES ACTIVITÉS

Après une année neutre que l'on va appeler « l'année Covid », l'association a repris quelques activités :

Le raku. C'est du travail de la terre avec du façonnage, du modelage, de la sculpture avec des décors et au final séchage et cuisson. Chacun crée son sujet, l'activité est ouverte à tout le monde. Elle a lieu le 2^e samedi de chaque mois, de 13 h 30 à 16 h 30 dans l'atelier de la maison des associations. Elle est animée par Monique Rast et Maria Hennequin.

La couture. Cette activité a lieu tous les lundis après-midi, actuellement dans l'atelier de la maison des associations. C'est ouvert à tout le monde, il suffit de savoir se débrouiller en couture. On peut également pratiquer d'autres activités manuelles, tricot, crochet, broderie. Françoise Jungbluth et Evelyne Kochanski animent cet atelier.

La Zumba. Elle a lieu tous les lundis soir de 19 h à 20 h dans la salle communale à Montoy-Flanville. Elle est limitée à 15 personnes. C'est Anne Cornu qui anime cette activité.

La bibliothèque. Elle est ouverte tous les samedis matin de 10 h à 12 h. De nombreux livres sont proposés aux lecteurs, adultes et enfants. La permanence est assurée par six bénévoles. De nouveaux livres vont être achetés afin de pouvoir proposer des nouveautés.

Une expérience sur la sophrologie a été tentée avec Muriel Adier, maître sophrologue. Peu de personnes s'étant manifestées, les séances ont été arrêtées.

Une bourse aux livres a été organisée dans la salle des fêtes à Ogy. Ce fut un succès, avec la vente de plus de 400 livres, renflouant ainsi la caisse pour l'achat de nouveaux livres.

Grand succès également pour les deux vide-dressings qui se sont tenus dans la salle communale à Montoy-Flanville. Il a fallu refuser beaucoup de monde, la salle ne pouvant contenir que 15 tables.

Pour 2022/2023, l'ensemble des activités en cours sont reconduites. Par contre, pour ce qui est des activités ponctuelles, il est prévu de les déplacer à Ogy, la salle étant plus grande, ce qui permettra de satisfaire plus de réservations.

D'autres projets sont en gestation comme du théâtre, un vide-atelier pour permettre aux artistes de faire de la place dans leur atelier, des expositions, une bourse aux jouets, mais pour réaliser tout cela il faut du monde...

Il y a également une forte demande sportive, notamment pour la gymnastique. L'animatrice maison, Monique Guillaume, ayant pris sa retraite définitive (un grand merci pour toutes ses années de bénévolat), il est très difficile de trouver un successeur pour animer cette activité.

UN SOUHAIT

L'Association souhaite diversifier ses activités. Pour cela, il est urgent de renforcer le comité. Les bénévoles ont eu à déplorer des décès et des départs ces derniers temps. Les nouveaux lotissements amènent de la population, ce qui accroît les demandes d'activités. Un appel est lancé à tous les habitants sur l'ensemble de la commune, afin de recruter des membres pour rejoindre le comité ou simplement comme bénévoles lors des manifestations ponctuelles qui demandent du travail de préparation et ensuite de rangement. Pour faire vivre le village, il faut des gens qui s'investissent.



COMITÉ DES FÊTES

Après 2 années perturbées par la crise sanitaire et quasiment blanches, le Comité des Fêtes a repris ses activités en 2022.



✓ Le Cabaret du Vendredi est toujours aussi apprécié des habitués puisque les 9 soirées ont rassemblé plus de 800 personnes, soit une moyenne de près de 90 par séance...

✓ Le festival « Montoy Du Rire » a lui aussi ravi les quelque 1 400 spectateurs rassemblés lors des soirées des 10 et 11 juin.

✓ La fête du village du 17 septembre a été émaillée par de multiples animations pour enfants (structures gonflables, balade à poney, animation et spectacle de rue, etc.), le tout dans une ambiance champêtre autour d'un repas moules frites et couronnée par un merveilleux spectacle coloré et musical « Féerie de l'Eau », avant la soirée dansante animée par Bruno Gilson.

Seul bémol, la visite inopportune de la pluie qui a probablement privé la manifestation d'un public plus nombreux.

✓ Le vide-grenier du 18 septembre, avec plus de 100 emplacements réservés par les vendeurs occasionnels, a attiré nombre de chalands et curieux, le tout sous un soleil retrouvé.

CONTACT
Jean-Claude GUILLAUME
Président
comitedesfetes.omf@gmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APEOMF a été créée en 2018 et compte en 2022/2023 une quinzaine de parents actifs et 85 familles adhérentes. Ces familles sont de plus en plus fidèles aux actions et ventes proposées. L'association a pour but de soutenir financièrement différents projets de l'école (sorties, besoins matériels, etc.).

Plusieurs membres de l'association étant également représentants des parents d'élèves et donc présents lors des conseils d'école, les échanges avec l'équipe enseignante sont réguliers, permettant une bonne connaissance de leurs besoins.

Au cours de la dernière année scolaire, l'association a mis en place des ventes tout au long de l'année : miel et pains d'épices locaux, chocolats lors des fêtes de Noël et de Pâques, galettes des rois, fleurs et bulbes...

Les bénéficiaires ont permis de participer financièrement aux actions suivantes :

Cadeau de rentrée : gourdes pour les PS et CP, dictionnaires pour les CM1 et CM2. Ces cadeaux de rentrée deviendront une tradition pour les enfants afin de les accueillir chaleureusement avec des objets utiles.

Au fil de l'année : brioches offertes lors de la venue de Saint Nicolas, chocolats de Noël pour les enfants, beignets offerts à l'occasion de Carnaval, chocolats de Pâques pour les enfants, financement d'une sortie à Bitche, financement d'une sortie à Vigy, financement de la visite du chef Papou...

L'association a également organisé :

✓ la fête scolaire à la fin de l'année.

✓ la fête d'Halloween pour les enfants de l'école : accueil dans la salle offerte par la mairie, décorée pour l'occasion, accompagnement des enfants dans le village pour récolter des bonbons et goûter dans une ambiance effrayante et musicale.

Un grand merci à toutes les familles pour leur soutien !



CONTACT

Julia MANGEOT
Présidente
juliamazzolimangeot@gmail.com
06 82 83 61 85

AMICALE DU PERSONNEL

Dernière née des associations dans la commune, l'association « Amicale du Personnel OMF » a été créée le 26/11/2021 (date de l'assemblée générale constitutive) et est inscrite auprès du Tribunal Judiciaire de Metz au Registre des Associations de Metz depuis le 18 janvier 2022.

L'association a pour but de favoriser l'esprit de solidarité et de convivialité entre les adhérents et leurs familles par l'organisation d'activités dans les domaines culturel, sportif et de loisirs.

L'association a procédé à la distribution d'une carte cadeau en fin d'année aux agents.

Le bureau est composé de 8 membres du personnel, dont :
Valérie Coignard : Présidente,
Audrey Maguin : Secrétaire,
Pierre-François Tisserand : Trésorier.

FC MONTROY

La saison 2021-2022 s'est achevée en juin avec un forfait général, pour cause d'effectif insuffisant. De ce fait, la saison 2022-2023 est marquée par une relégation en 4^e division. De nouveaux licenciés sont venus renforcer l'équipe et la première partie du championnat s'achève sur une 5^e place avec 16 points au compteur (5 victoires, 5 défaites et 1 nul).

Juste avant la trêve, le FC Montroy a disputé le 3^e tour de la Coupe de Moselle, en affrontant Ay-sur-Moselle. Malgré leur sévère défaite (6 à 1), les locaux n'ont pas démérité face à un sociétaire de la D3.

À noter quelques modifications au niveau du comité. Laurence Bayeur, la cheville ouvrière du club, devient la nouvelle présidente. Elle sera secondée dans sa mission par Amandine Bayeur, trésorière, et Marc Albert, secrétaire.

CONTACT
Laurence BAYEUR
Présidente
06 79 22 18 59
yveslaurence.bayeur@orange.fr



CONTACT
Gilbert BERTRAND
Président
07 87 01 09 10



CONSEIL DE FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-AGNAN

En 2022, le projet de restauration de la sacristie s'est concrétisé et le résultat est magnifique.

Les travaux concernaient le dallage, le parquet, la cloison en placoplâtre, la peinture, le vide seau, les luminaires et l'évacuation de l'ancien meuble.

Le coût total des travaux s'élève à 9 345 € dont 3 846 € à la charge des municipalités et 5 589 € à la charge du Conseil de Fabrique, qui a exprimé sa gratitude aux municipalités pour leur participation financière aux travaux.

Le budget de l'opération a été maîtrisé grâce à des choix techniques, mais aussi suite au don d'une paroissienne qui a offert une belle armoire en chêne servant de penderie pour les vêtements du prêtre. À la demande du curé de la paroisse, Marek Kozlowski, la corniche avec le crucifix de l'ancien meuble a été placée sur l'armoire, avec une intégration parfaite.

En 2023, la réfection des sanitaires est envisagée. D'autre part, une étude est menée sur la possibilité de mettre des panneaux explicatifs au niveau des statues et des vitraux, en particulier pour le vitrail de Saint Laurent (côté confessionnal) et le vitrail de Sainte Christine (au fond de l'église à droite en entrant) qui ont été exécutés par la maison HÖNER de Nancy en 1883.

Madame Legrand, de Flanville, a financé la restauration de l'église de 1882 à 1889. Elle a choisi ces 2 vitraux pour honorer la mémoire de son époux Laurent et de leur fille unique, Christine.

Grâce aux efforts conjugués des communes de Ogy-Montoy-Flanville et de Coigny, ainsi que du Conseil de Fabrique, l'église de Saint-Agnan est accueillante, vivante, et constitue un attrait architectural certain pour ses visiteurs.



SOUVENIR FRANÇAIS DE NOISSEVILLE ET ENVIRONS

Le Souvenir Français est une association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1^{er} février 1906. Elle a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France, qu'ils soient français ou étrangers.

Depuis février, le nouveau comité de Noisseville et environs se compose ainsi :

Président : **Eric GULINO**
 1^{er} Vice-Président : **Guy ROLLIN**
 2^e Vice-Président : **Gilles VOITURET**
 3^e Vice-Président : **Christian PETIT**
 Trésorière : **Monique BAUER**
 Trésorier adjoint : **Nicolas GROSS**
 Secrétaire : **Martine REIMERINGER**
 Secrétaire adjoint : **François DIETRICH**
 Porte-drapeau : **Gilbert BAUER**
 Membres du Comité : **Philippe GROSS - Luc PEIGNOIS**

Ce nouveau comité œuvre avec toutes les collectivités compétentes et les personnes volontaires pour redonner au monument national du Souvenir Français de Noisseville, classé dans son intégralité, toute sa splendeur et pour retrouver sa statue de la Jeune Lorraine volée en août 2021.

Au-delà d'être celui de Noisseville, il est le monument flamboyant de la mémoire collective de l'Histoire de France et de la guerre de 1870.

Un projet à l'identique, mais dans un cadre sécurisé et attractif, est ainsi engagé. Chacun d'entre nous peut apporter sa contribution, son aide, sa volonté à ce projet qui allie la riche Histoire passée du monument à son avenir à construire.

CONTACT
Souvenir Français de Noisseville et environs
 38 rue Principale
 57645 NOISSEVILLE

DATES À RETENIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 le 3 mars 2023 à 18 h 30
 au foyer de Noisseville

CÉRÉMONIE ANNUELLE
 AU MONUMENT
 le 7 octobre 2023 à 15 h

Le 8 octobre dernier, la cérémonie annuelle s'est tenue au monument, rassemblant des élus et de nombreuses personnes, jeunes, représentants associatifs et habitants des différentes communes.

La manifestation était rehaussée par la voix magnifique de Cécilia Boyer, la Fanfare d'Augny et les Soldats de l'association « le Poilu de la Marne ».

U.N.C. OGY-MONTOY-FLANVILLE, NOISSEVILLE, RETONFEY, COINCY ET ENVIRONS

Après 2 années dans l'expectative des rassemblements publics, l'association UNC 57 a renoué avec les cérémonies ouvertes à l'assistance, pour commémorer la fin des 1^{re} et 2^{de} guerres mondiales et la fin de la guerre d'Algérie.

La cérémonie du 8 mai a eu lieu au square Oradour à Montoy-Flanville, pour rendre hommage aux soldats morts pour la France pendant la guerre de 1939-1945, auxquels sont associées les victimes du massacre de Oradour-sur-Glane, et plus particulièrement celles de Montoy-Flanville. Rappelons qu'en juin, le Président François Hollande s'est recueilli devant ce monument lors de son passage à Montoy.

Le 11 novembre, c'est à Noisseville qu'a eu lieu l'hommage pour les soldats morts pendant la guerre 1914-1918.

Le 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie a été célébré au Monument de La Liberté à Saint-Agnan avec un hommage aux morts et disparus pendant ces hostilités.

Les maires de chaque commune concernée ou leurs représentants assistaient à chacune des cérémonies, ainsi que le président de l'UNC section 57, du Souvenir Français et les porte-drapeaux de ces mêmes associations. À la commémoration du 8 mai était également présent le drapeau de la 230^e section de la Médaille Militaire.

L'assemblée générale de l'Association UNC 57 s'est tenue le 20 mars dans la salle communale de Ogy-Montoy-Flanville.

L'année 2022 a vu l'élection d'un nouveau président de l'association UNC 57, en la personne de Roger Poinssaint.

Le comité de l'Association UNC 57 remercie la municipalité de Ogy-Montoy-Flanville pour le prêt des salles lors de leurs réunions et de leurs manifestations.



ARVEST PRODUCTION

L'association est née en 2010, sous l'impulsion de Anne Gaëlle Vendemin, qui en assure la présidence, secondée par de nombreux professionnels, tous reconnus et engagés. Les compositeurs, arrangeurs, coach vocal, metteur en scène et chorégraphe sont les piliers de l'association.

Grâce à cette équipe et à une démarche originale et inédite, Arvest reste toujours en recherche de nouveaux talents, aux origines culturelles et artistiques diversifiées.

Fort de son expérience et de son professionnalisme, l'équipe d'ARVEST Production propose des projets totalement novateurs, des spectacles de tous âges pour un public toujours enthousiaste.

CONTACT

Anne Gaëlle VENDEMIN
 06 03 41 18 69
 arvestprod@gmail.com

DATE À RETENIR

PROCHAIN SPECTACLE
 À OGY-MONTOY-FLANVILLE
 Vendredi 26 mai 2023
 « Comédies Musicales Show »



GYMNASTIQUE YOGA CARDIO ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE (PANGE)

GYCEP Pange accueille depuis de nombreuses années plus d'une centaine de licenciés au sein de son association. Ses activités ont lieu essentiellement dans 2 communes, grâce à une étroite collaboration de la part de la mairie de Pange et de celle de Ogy-Montoy-Flanville.

Dans la salle des fêtes à Ogy, plus d'une vingtaine d'adhérents participent à différentes activités :

- lundi soir : cours de Qi Gong
- mardi soir :
 - 19 h : cours de Pilates
 - 20 h 05 : cours à l'aveugle (une quinzaine de licenciés participent chaque semaine à une activité surprise où ils ont le plaisir de découvrir qui sera le coach du jour)
- jeudi soir :
 - 19 h : second cours de Pilates
 - 20 h 05 : cours de Zumba pour une trentaine de personnes.

CONTACT

Elisabeth LOZUPONE
 Présidente
 elisalozu@gmail.com

RÉGLEMENTATION

En 2022, comme tous les ans, la Mairie a été saisie par des administrés pour des plaintes de troubles à l'ordre public, incivilités manifestes, dégradations dans l'espace public, allant de bruits divers et variés aux brûlages sauvages en passant par les déchets et autres déjections et divagations d'animaux.

Sur ces sujets, le bien vivre ensemble passe par le respect par tous de certaines règles qui permettent à chacun une bonne entente avec son voisinage. Un principe très simple pour arriver à vivre en bonne entente : « la Règle d'or ».

LA RÈGLE D'OR est une éthique de réciprocité dont le principe fondamental est énoncé dans presque toutes les grandes cultures et religions, quelles qu'elles soient : « Traite les autres comme tu voudrais être traité » ou « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse ». Cette règle constitue une source d'inspiration essentielle pour l'approfondissement du concept moderne des droits de l'homme.

Alors très souvent, le simple bon sens permet d'éviter tout litige pouvant déboucher sur des actions qui peuvent devenir répressives, concernant en particulier les 7 points ci-après, souvent objet de ces litiges.

“ Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse ”

1. DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Les dépôts sauvages sont interdits. Tout contrevenant se verra infligé une contravention assortie d'une amende de 1 500 €. En cas de découverte de dépôts sauvages, ils doivent être signalés en mairie ou aux élus (arrêté municipal n° 1/2022).



2. BRUITS GÊNANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Sont interdits de jour comme de nuit sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public, les bruits gênants par leur intensité, leur répétition, leur durée, tels que ceux produits par :

- les réparations ou réglages de moteurs
- l'emploi d'appareils de diffusion sonore (haut-parleurs, sonorisation...)
- l'utilisation de pétards et autres artifices
- les cris, chants
- la circulation de véhicules à moteur dont l'échappement n'est pas homologué

3. DÉJECTIONS ET DIVAGATIONS D'ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux domestiques ont obligation de :

- ramasser les déjections faites sur la voie publique
- tenir les chiens en laisse et le cas échéant muselés
- ne pas laisser errer leurs animaux sous peine de les considérer comme abandonnés
- ne pas les promener dans les espaces réservés aux enfants, en particulier les aires de jeux

4. ORDURES MÉNAGÈRES

Les poubelles d'ordures ménagères et recyclables ne doivent être présentées sur la voie publique que la veille au soir du jour de collecte. Il suffit de suivre le calendrier des collectes de la CCHCPP qui est disponible en mairie. Les bacs doivent être retirés du domaine public au plus tard le jour même de la collecte.

5. TRAVAUX DE BRICOLAGE, JARDINAGE

Les appareils des particuliers susceptibles de créer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse thermique, tronçonneuse, etc.) sont autorisés seulement :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

6. BRÛLAGES DIVERS

Le brûlage de végétaux, de déchets verts et tout autre déchet dans des incinérateurs individuels ou à l'air libre sont interdits.

Tous les déchets verts et de végétaux doivent être éliminés par valorisation sur place ou sous toute autre forme respectueuse de l'environnement, en particulier le dépôt en déchetterie.

7. DÉMARCHAGE

Toutes formes de démarchage, d'activité commerciale, de manifestation, sont interdites sauf sur autorisation écrite de la Mairie. Un arrêté municipal (n° 2/2022) régit ces pratiques.

SÉCURITÉ

CIRCULATION ROUTIÈRE EN HIVER

En hiver, chaque année, il est constaté une recrudescence des accidents de piétons, de cyclistes, de trottinettes, la baisse de luminosité entraînant un problème de visibilité vis-à-vis de ces usagers. En effet, en hiver, la visibilité est plus faible pendant les heures de pointe (matins et soirs) et les usagers vulnérables sont plus exposés au risque d'accident. De nuit et sans gilet, le cycliste, le piéton et l'utilisateur de trottinette sont visibles à seulement 30 mètres par les autres usagers. En revanche, si un gilet réfléchissant est porté, un conducteur le voit à 160 mètres, ce qui lui laisse le temps de ralentir et de se déporter. C'est aussi le cas lors d'une panne ou d'un accident, le gilet porté par les personnes concernées peut éviter le suraccident. Trop souvent également, les coureurs à pied sont vêtus de couleur sombre, peu visible des autres usagers. Il est nécessaire de s'équiper de vêtements très clairs et réfléchissants, et si on est seul, de courir du côté gauche de la chaussée de manière à voir arriver les véhicules en face. On recense 46 personnes décédées et 462 blessées sur les routes de Moselle au cours de l'année 2022 (Source Préfecture).



VIDÉOPROTECTION

La commune, sur la partie Montoy-Flanville, était déjà équipée de caméras de vidéoprotection. Les caméras sur la partie Ogy étant obsolètes et ne couvrant que le centre du village, le Conseil municipal a délibéré pour installer de nouvelles caméras, couplées au système existant sur Montoy-Flanville, afin de couvrir toutes les entrées du village ainsi que la place de la mairie. Ce sont au total 7 caméras qui ont été installées, soit 4 permettant une vision globale et 3 permettant les lectures de plaques d'immatriculation des véhicules. La commune de Coincy a également recours à ce système de vidéoprotection et à terme le chemin de Coincy à Saint-Agnan sera également sous vidéoprotection. Cette installation, avec un coût non négligeable pour la commune, est subventionnée par la Préfecture (9 055 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la

Délinquance et de la Radicalisation) et par la Région Grand Est (11 434,54 € au titre du développement des usages numériques). Le solde à charge pour la commune se chiffre à 24 347 € HT. D'après les statistiques, la mise en place d'un tel système est très dissuasive vis-à-vis des actes délictueux. Ces caméras ne permettent pas de détecter les incivilités ou les infractions quand elles surviennent. Il faudrait un superviseur 24 h /24 h pour cela. Elles aident les forces de Gendarmerie à élucider les actes délictueux et à confondre les auteurs de ces actes. Depuis l'installation des caméras, la Gendarmerie effectue moins de réquisitions pour visualiser les images suite à des plaintes d'habitants. Cependant il faut rester vigilant comme le fait le réseau communal des « voisins vigilants ». Chacun a également le devoir de signaler à la Mairie tout fait inhabituel ou suspect dans son environnement.

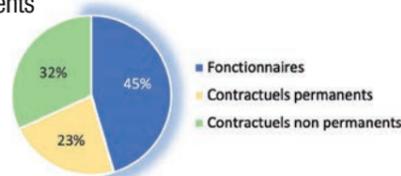
SERVICES MUNICIPAUX

PERSONNEL COMMUNAL

Murtaza Ahmadi a rejoint l'équipe des Services techniques.
Deux agents ont pris leur retraite : **Michelle Arnould**, secrétaire de mairie et **Sylvie Falzone**, agent d'entretien, à qui nous souhaitons une heureuse retraite.

Administration	Aménagement	Service aux habitants	
Administration générale Valérie COIGNARD	Service technique Omid KHODAPARAST	Directrice périscolaire Audrey MAGUIN	Service périscolaire Michèle MANCEAU
Personnel / Finances Pierre-François TISSERAND	Voirie / Bâtiments Nicolas ALIBERT	Animatrice périscolaire Sonia KOCHANSKI	Service périscolaire Emmanuelle JACQUINOT
Services communaux Ogy Karine BOUCHERON	Musée Naturel JM Pelt Régis BRIZION	Animateur périscolaire Adrien MENI	Aide maternelle Florence GROSJEAN
Services communaux Ogy (remplacement) Christelle TASOLUK	Voirie / Espaces verts Sébastien LOHR	Animatrice périscolaire Nathalie VARENNE	Aide maternelle / bus Marine SIBILLE
	Voirie / Bâtiments Mohamad HUSSEINI	Animatrice périscolaire Méral CARPINO	Entretien bâtiments Fabienne BEGHIN
	Voirie / Espaces verts Murtaza AHMADI	Animatrice périscolaire Clémentine LIPPUS	Entretien bâtiments Faranak KHODAPARAST

Les effectifs de la collectivité : 22 agents
10 fonctionnaires
5 contractuels permanents
6 contractuels non permanents
1 contractuel de droit privé
Aucun contractuel permanent en CDI



RÉPARTITION PAR FILIÈRE :

Filière	En nombre	En ETP*
Administrative	3	2,7
Technique	15	12
Animation	4	3,6
Total	22	18,3

* Équivalent Temps Plein

DÉMOGRAPHIE

Population légale de la commune, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- **Population municipale** : 1 777 habitants.
- **Population comptée à part** : 29 habitants.*

* Personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

- **Population totale** : 1 806 habitants.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

LAINÉ Elyo (février)
LECLERC Simon (février)
SAUMIER Alessia (février)
PILOT Anna (février)
GOUJON GRELLIER Timoté (mars)
CADOREL MARCIANO Diane (avril)
CHAUBE Hugo (mai)
LEROY Théo (juin)
LAUBERTEAUX Paola (juillet)
HAZINE Naïla (juillet)
HAZINE Niya (juillet)
ALBERT Ella (août)
VALTER Jeyden (août)
CARTER Ely (août)
BERTAUX Ambre (août)
EROGU Shirine (novembre)
YAVUZ Eda (décembre)

MARIAGES

EYUPOGLU Tolga et OZCELIK Fatma (février)
OSWALT Anthony et BARDIN Océane (avril)
AMADOU Mathieu et JEANTRELLE Aline (avril)
MOUROT Cyril et OSORIO Sandie (juin)
BAY Pascal et BIAVA Martine (juillet)
QUIMONA Ambrosio et SCHMITT Anne Sophie (juillet)
MARX Jérémy et PELLETIER Mélissa (août)
CARDON Jean-Philippe et VALTER Jennifer (novembre)

DÉCÈS

LE PAN Gilbert (janvier)
EL ATREUCH Mohammed (mars)
LOGEL Lionel (avril)
BERNARDET Philippe (juillet)
DOSSE Yvon (juillet)
HERRMANN (née ENCINAS) Arlette (octobre)
OSTER (née SAMSON) Annick (octobre)

NATHALIE TERPEREAU

C'est avec tristesse et émotion que les élus et le personnel communal ont appris le décès de Nathalie Terpereau.

Tous peuvent témoigner de l'engagement de Nathalie pour sa commune de cœur, Montoy-Flanville, et pour sa mairie, elle qui avait vécu dans cette ancienne école communale dont les parents étaient les instituteurs.

34 ans de service au sein de la commune, ça forge une existence, ça construit des liens. C'est en 1988 que Nathalie est entrée au secrétariat communal. Durant de nombreuses années, elle a assuré le secrétariat avec Michelle Arnould. Et puis la commune a grandi, a fusionné avec Ogy. Nathalie a ainsi été amenée à se spécialiser avec la prise de responsabilité pour les finances de la commune.

Un dernier hommage lui a été rendu pour marquer le respect que l'on doit à un agent territorial qui a œuvré pour le bien des administrés.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN !

La Communauté de communes a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) est donc l'outil privilégié d'aménagement et de développement économique, social et culturel des 28 communes membres. Ces communes lui ont transféré les compétences et les moyens nécessaires pour qu'elle puisse mener à bien ses missions. C'est ainsi qu'en près d'une décennie, la Communauté de communes a mené de nombreuses actions au service de la population en matière de développement économique, d'aide aux communes, de protection de l'environnement et d'évolution sociale.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Parmi ses priorités, la CCHCPP a mené de nombreuses actions de protection de l'environnement, notamment dans le cadre de la « trame verte et bleue » (TVB). Elle est devenue une référence en la matière et veut encore aller plus loin en développant une réflexion sur les impacts environnementaux de toutes ses interventions, pour laisser un territoire sain et dynamique à nos enfants. Cet engagement a été reconnu et valorisé par l'obtention du label TEN (Territoire Engagé pour la Nature).

C'est dans ce cadre que la CCHCPP a accompagné divers projets communaux sur la TVB (réouverture du ruisseau Rupt de Zelle à Servigny-lès-Sainte-Barbe, plantations de fruitiers et de haies à Pange, reboisement à Coigny) et créé une mare tampon et pédagogique à Marsilly. Sans oublier l'« opération nichoirs » avec le nettoyage des nichoirs et gîtes déjà installés et l'ajout de nouveaux abris dans de multiples communes.

En parallèle de ces actions, la CCHCPP a lancé son PCAET (Plan Climat Air Énergie) dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique, promouvoir la sobriété énergétique, maintenir une bonne qualité de l'air et développer les énergies renouvelables.

Pour rappel, dans le cadre de la transition énergétique, la CCHCPP porte un dispositif de subventions afin de promouvoir les énergies renouvelables auprès des particuliers et des professionnels. Plus d'informations : <https://www.cchcpp.fr/fr/habitat.html>

AMÉNAGER ET DYNAMISER LE TERRITOIRE

Il est du devoir des élus d'aménager et de promouvoir cette terre d'accueil en protégeant le territoire et ses ressources et en valorisant ses atouts.

La CCHCPP a ainsi été la toute première communauté de communes

du Grand Est à être totalement fibrée, permettant ainsi à tous ses habitants de profiter d'internet à très haut débit. Tout au long de l'année, la Communauté de communes, en collaboration avec Moselle fibre, dispense des formations auprès des habitants pour leur faciliter les nouveaux usages du numérique. Des ateliers gratuits accessibles à tous sont animés dans de nombreuses communes. La CCHCPP a initié et favorisé la création d'un magasin de producteurs à Ogy-Montoy-Flanville, Mets fermiers, pour valoriser les circuits courts et les producteurs locaux. La CCHCPP a créé la Voie verte du Pays de Pange et aménagé des boucles de randonnée qui maillent tout le territoire et permettent aux habitants, autant qu'aux visiteurs, de découvrir le magnifique paysage à travers de belles balades. Pour agrémenter ces chemins de randonnée, des panneaux pédagogiques sur la guerre de 1870 ont, par exemple, été installés à Servigny-lès-Sainte-Barbe et à Coigny.

Toutes ces actions visent avant tout le bien-être et le confort de la population du Haut Chemin - Pays de Pange. Elles doivent aussi contribuer à accueillir un public extérieur de plus en plus intéressé par l'écrin naturel que proposent nos communes.

Les chemins de promenades sont un point fort de l'intercommunalité. Ils créent du lien entre les communes et garantissent une préservation du caractère rural du territoire. La CCHCPP va d'ailleurs engager une réflexion sur le développement de liaisons douces entre les communes en cohérence avec le schéma global élaboré par le Département de la Moselle.

Dans ce même esprit d'attrait touristique et pour le développement de la culture, la CCHCPP soutient aussi de nombreux événements populaires organisés par les communes et le tissu associatif comme Courcelles Étincelle (Courcelles-Sur-Nied), La Remorque du Pat' (Maizeroy), Musikodou' (Pange), Montoy Du Rire (Ogy-Montoy-Flanville), Forrest Jam Festival (Vigy), Silly-Sur-Scène (Silly-Sur-Nied), le Théâtre Amateur des Auboris – TADA (Servigny-lès-Sainte-Barbe). Et en 2022, pour la première fois, la Communauté de communes a accompagné le Syndicat des initiatives de Courcelles-Chaussy dans l'organisation de son salon « Le livre au vert ».

SERVICE PUBLIC

Au quotidien, la Communauté de communes est aussi aux côtés des municipalités et de leurs administrés pour gérer les questions d'assainissement, de distribution de l'eau potable, de collecte et de traitement des ordures ménagères (ramassage, points d'apport volontaire, redevance incitative et bientôt des zones de compostage collectif) et l'instruction des dossiers d'urbanisme. Ce sont autant de compétences cédées par les communes à l'intercommunalité qui dispose de moyens et d'expertises que seule cette échelle d'intervention permet. Tout comme l'école de musique et le relais petite enfance qui profitent aux familles des 28 communes de l'intercommunalité.

RENSEIGNEMENTS :

CCHCPP 1bis rue de Metz - 57 530 PANGE - 03 87 64 02 14
WWW.CCHCPP.FR

Retrouvez les actualités de la CC Haut Chemin – Pays de Pange sur facebook et panneau pocket.

MONTOY-FLANVILLE AU XIX^E SIÈCLE



RÉUNIFICATION DE MONTOIS ET FLANVILLE

Dans le cadre des réformes visant à simplifier la gestion administrative de la France, Napoléon I^{er} organisa le regroupement de près de 6 000 communes, dont celles de Montois et de Flanville. Elles furent liées le 21 août 1812 par le décret impérial de Smolensk, sous le nom de Montoy-Flanville, en incluant également Lauvallières et Petit-Montoy (carrefour de Saint-Agnan).

L'acte de réunification a été motivé par le nombre peu important d'habitants (moins d'une centaine) et l'incapacité pour les deux communes de former un conseil municipal selon les règles de l'époque.

Entre Montoy et Flanville une stèle matérialise l'ancienne limite cadastrale.



L'HÔPITAL SAINT-LAURENT

Deux épidémies de choléra déciment la population de Flanville en 1832 et 1849. Le docteur Legrand répertorie en 1868 de nombreuses fièvres et en particulier une épidémie de fièvre typhoïde, ravageuse cette année-là. En 1891 l'hôpital Saint-Laurent est fondé par la veuve du docteur Legrand. Les malades de Montoy-Flanville et des communes avoisinantes y sont admis gratuitement, selon le vœu de son mari. On y soigne particulièrement la tuberculose. L'hôpital, devenu propriété de l'Évêché de Metz en 1922, fonctionnera jusqu'en 1950. La chapelle du château de Flanville (aujourd'hui disparue), bâtie à la demande de Mme Legrand, servait aux sœurs de la Toussaint de Strasbourg en charge de la gestion de l'hôpital.

Il reste la pancarte « Hôpital Saint-Laurent » et l'ancien corbillard du XIX^e siècle conservé intact.

LE LAVOIR

Il est construit en 1826 au milieu du village de Montoy. Une seconde auge servait à laver exclusivement le linge afin de garder propre la première pour abreuver les bestiaux. Une toiture datée du 25 mai 1838 couvre le lavoir.



ACTIVITÉS

Le vin montévillois

La Maison du Vigneron, située à côté du château de Flanville, est le dernier vestige du passé viticole de Montoy-Flanville. Les coteaux abritaient plusieurs cépages. La production de vin s'est poursuivie jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle.

En 1958 ce sont encore 8 000 litres produits par quinze exploitants disposant chacun de 2 à 15 ares de vignes.

Début des industries

Lauvallières voit s'installer une brasserie à la jonction des 2 ruisseaux de Vallières et Dame Jeannette. Elle deviendra par la suite une laiterie.

SAINT-AGNAN

POURQUOI CE PATRONYME ?

Saint-Agnan était évêque d'Orléans au V^e siècle. Il se rendit célèbre en 451 en organisant la résistance contre l'invasion des Huns, avec à leur tête le cruel Attila, dont il provoqua la défaite.

On peut penser que son saint nom fut choisi lors de la construction de la première église sur le site du village pour protéger notre pays situé sur la route des invasions barbares.



HISTORIQUE ABRÉGÉ

Le plus ancien document connu sur Saint-Agnan est une chartre de l'an 1005 par laquelle Adalbéron II, évêque de Metz, fit don de l'église de Saint-Agnan et de la seigneurie de Puche à l'abbaye de Neumünster dans le Palatinat (aujourd'hui Luxembourg).

En 1226 une bulle du Pape Honorius III confirmait cette donation. En 1390 la peste ravagea toute la région, faisant 15 000 morts à Metz. Saint-Agnan était alors un village qui semble avoir été détruit en 1404. Seule l'église fut épargnée.

En 1575 l'église de Saint-Agnan était juste la chapelle d'un prieuré dépendant, depuis 1005, de l'abbaye bénédictine de Neumünster. Les biens de l'abbaye ayant été sacrifiés, furent attribués à l'Ordre de Malte et restèrent dans les mains des Chevaliers de l'Ordre jusqu'en 1789.

En 1600 Saint-Agnan fut détruite par les Calvinistes, avec à leur tête le Sieur de Clervant, brigadier général commandant 4 régiments de cavalerie. La chapelle Saint-Jean-Baptiste de la Décollation d'Ogy et l'église de Saint-Agnan furent ruinées.

Entre 1618 et 1648, lors de la guerre de Trente Ans, la région fut entièrement dévastée.

En 1647 il existe, à la date du 1^{er} juin, une lettre de pétition des gens de la paroisse qui demandent des réparations à l'église de Saint-Agnan. En 1648, le traité de Westphalie prévoit le rattachement des 3 évêchés de Metz, Toul et Verdun à la France. En 1684, lors de la visite de l'évêque Monseigneur d'Aubusson de la Feuillade, il est demandé la construction d'une sacristie derrière l'autel.

En 1802, un incendie ravage l'église et ne laisse que les 4 murs et en 1819 il faut démolir une partie du clocher qui menace de tomber en ruines.

En 1827, suite à la vente de l'église de Colombey, la cloche est transférée en l'église de Saint-Agnan.

En 1848 l'église est trop petite pour accueillir toute la population de la paroisse, le clocher dans sa partie restante menace ruine. En 1856 l'église est reconstruite suivant les plans de l'architecte d'Allonville et en 1877 le clocher est reconstruit par l'entrepreneur Jean Pierre PALLEZ de Retonfey.

En 1882 Madame Legrand, de Flanville, informe la Mairie de son intention de faire faire, à ses frais, un plafond en bois dans l'église. Une nouvelle sacristie est construite en 1884 et entre 1882 et 1889 l'église a été restaurée et modifiée dans le style néo-roman par les architectes Kiel et Jacquemin de Metz, grâce à la générosité de Madame Legrand.

La fondation de la fête du pèlerinage de la Saint-Agnan voit le jour en 1923.

Le 15 juin 1924 a lieu le baptême des trois cloches :

- Gabrielle Augustine : « *Deum laudo* - Je loue Dieu »
- Marie Mélanie : « *Mortuos plango* - Je pleure les défunts »
- Saint-Agnan : « *Vivos voco* - J'appelle les vivants »

L'électrification de l'église et des cloches est réalisée en 1929. Le 6 septembre 1997 a eu lieu l'inauguration de la rénovation intérieure de l'église.

JEU DES COQS

Ils n'étaient pas légion, mais ils se sont pris au jeu avec passion, seuls, en famille ou entre amis, scrutant dans leurs moindres recoins les rues de la commune à la recherche des gallinacés à crête rouge, objets du jeu de la dernière édition du bulletin annuel. La finalité était d'inviter les habitants à mieux connaître la commune en partant à la découverte des différentes unités de vie qui composent le village actuel.

Rosalie Auburtin (Flanville), Frédéric Heilig, Caroline Herrmann, Aurélie Kurowski (Montoy) et Gilles Leupold (Ogy) sont les grands gagnants du jeu, ayant déniché les 12 coqs proposés.

Au cours d'un rendez-vous festif en mairie à Ogy, ils ont été félicités par Eric Gulino, maire de la commune, et l'équipe de rédaction, Andrée François, Gilles Voituret et François Dietrich, le concepteur du jeu, avant de recevoir la juste récompense de leur investissement.



MONTROY DU RIRE



FESTIVAL « MONTROY DU RIRE »

Si les 4 premières éditions du festival MDR ont été à la hauteur des attentes avec ce trinôme que sont les artistes, le public et les bénévoles, la 5^e édition en juin 2022 a été une belle réussite grâce à ces mêmes acteurs, renforcés par l'appui de généreux et chaleureux partenaires, permettant au festival de se faire une place devenue incontournable dans la région.

Si chaque année les spectateurs sont toujours plus nombreux, ils étaient en 2022 environ 1 400 pour applaudir, lors des 2 soirées de spectacle, 17 artistes drôles et dynamiques, sous la houlette des éternels complices, Cécile Giroud et Yann Stotz, qui, une nouvelle fois, ont été les maîtres de cérémonie sur la scène du festival. Le rendez-vous est pris pour les 9 et 10 juin 2023, pour la 6^e édition sur laquelle s'activent déjà les bénévoles de l'organisation.



FÊTE DU VILLAGE ET VIDE-GRENIER

La fête du village doit faire partie des instants de convivialité et d'échanges entre habitants. Cette année encore, une équipe de bénévoles tenace et volontaire a œuvré pour que ces 2 journées festives soient organisées malgré un temps maussade et un peu pluvieux au départ des festivités du samedi. Au retour des éclaircies, tous ont profité des stands présents, que ce soit les enfants sur les structures gonflables, à la pêche aux canards, au chamboule-tout et aux promenades à poney, que ce soit les plus grands autour du verre de l'amitié et aussi en dégustant les délicieuses crêpes d'Audrey avant d'aller danser dans la salle communale, avec Bruno Gilson. Pour clôturer cette soirée, un spectacle exceptionnel de jets d'eau, très coloré et très animé musicalement, a ravi tout le public. Plus tard dans la nuit, les plus passionnés ont continué à montrer leurs talents de danseurs.

Le dimanche, lors du vide-grenier, les exposants ont proposé plus de 500 mètres d'étals divers et variés à un public de visiteurs venus très nombreux. Félicitations aux bénévoles pour avoir donné un éclat tout particulier à ces 2 belles journées.



OPEN DE MÖLKKY

Dans le cadre d'Octobre Rose, un tournoi de Mölkkky (dénommé Mölkkky Rose, au profit de la Ligue contre le Cancer qui a reçu un don de plus de 2 000 €) est organisé dans la commune depuis 2019 (hormis en 2020 pour cause de COVID). Ce tournoi a réuni cette année encore quelques 43 doublettes qui ont disputé des parties endiablées pour obtenir le magnifique trophée remis en jeu à chaque édition.



NOËL DES ENFANTS

Un spectacle de contes et de jonglerie a réuni à la salle des fêtes à Ogy une centaine de jeunes spectateurs, accompagnés de leurs parents, en prologue à la traditionnelle visite du Père Noël qui a généreusement distribué ses friandises, avant de se prêter au jeu des souvenirs photographiques.



Mairies

9 rue Principale – Montroy-Flanville
22 rue Principale – Ogy

03 87 76 74 10

03 87 64 49 50

Courriel : mairie.omf@orange.fr

Heures d'ouverture (En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture, contacter Monsieur le Maire : 06 08 69 67 18)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MONTROY-FLANVILLE	9h - 12h30 / 13h30 - 19h	9h - 12h30 / 13h30 - 19h	Fermé	9h - 12h30 / 13h30 - 19h	9h - 12h30 / 13h30 - 18h
OGY	8h30 - 12h / 14h - 18h	8h30 - 12h / 14h - 18h	Fermé	8h30 - 12h / 14h - 18h	8h30 - 12h / 14h - 18h

Professionnels de santé

Maison médicale

Médecin – Marie-Christine ERBELDING
Médecin – Julie MARTINONI
Infirmière – Mélanie BAGNARIOL
Orthophoniste – Candice JACQUINET
Acupuncteur – Guillaume STUMPEL

03 87 76 84 52
03 87 52 51 94
03 87 74 82 56
06 47 53 09 10
06 50 79 02 93

Kinésologue – Nora NOLL
Naturopathe – Stéphane VALENTIN
Hypnothérapeute – Laurence CHATY
Kinésithérapeute – Emmanuel LABORIE
Cabinet de kinésithérapie –
Danaé GUERQUIN, Manuel CHIVA et Vincent GERSTER

06 10 86 64 48
06 04 45 77 63
06 16 66 26 49
03 87 21 14 52
09 87 11 77 77

Ostéopathe – Anne-Sophie SCHMITT

06 58 24 26 49

École primaire

École élémentaire
École maternelle

03 87 76 84 52
03 87 76 61 50

Hôpitaux

Mercy
Claude Bernard
Robert Schuman
Legouest

03 87 55 31 31
03 87 39 66 66
03 57 84 28 00
03 87 56 46 46

Services enfance et petite enfance

Périsoleil
Maison des Assistantes Maternelles

03 87 76 50 75
09 51 29 19 65

Commerces de proximité

Pharmacie de l'Amitié - Noisseville
Mets fermiers

03 87 76 63 66
07 67 25 65 99

Services d'urgence

Gendarmerie de Courcelles-Chaussy
GENDARMERIE
SAMU
POMPIERS
Centre antipoison Nancy
Centre des grands brûlés (Mercy)

03 87 64 00 16
17
15
18
03 83 22 50 50
03 87 55 31 31

Poste

38 bis rue Principale - Noisseville

3631 (n° non surtaxé)

Heures d'ouverture : Du lundi au samedi 9 h 15 - 12 h 15

Numéros verts

Enfance maltraitée
Violences conjugales
Drogues info service

119
39 19
0 800 231 313

Transports

Espace Fluo Grand Est - TIM

08 20 05 00 57

Déchetterie

La Petite Voëvre à Borny

03 87 34 64 40

Dépannage sécurité

Urgence gaz
Urgence électricité
Veolia

0 800 473 333
09 69 36 35 10
09 69 323 554 (24h/24 - 7j/7 n° non surtaxé)

Heures d'ouverture :

Lundi - Jeudi : 14 h - 18 h 30
Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi : 9 h 30 - 18 h 30
Dimanche : 9 h 30 - 12 h 30

CALENDRIER 2023

JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
D	1	JOUR DE L'AN	MER	1		MER	1		SAM	1		LUN	1	FÊTE DU TRAVAIL	JEU	1	
LUN	2		JEU	2		JEU	2		D	2	PÂQUES DES ENFANTS	MAR	2		VEN	2	
MAR	3		VEN	3		VEN	3		LUN	3		MER	3		SAM	3	
MER	4		SAM	4		SAM	4		MAR	4		JEU	4		D	4	
JEU	5		D	5		D	5		MER	5		VEN	5		LUN	5	
VEN	6		LUN	6	06	LUN	6	10	JEU	6		SAM	6		MAR	6	
SAM	7		MAR	7		MAR	7		VEN	7	VENDREDI SAINT	D	7		MER	7	
D	8		MER	8		MER	8		SAM	8		LUN	8	Commemoration VICTOIRE 1945	JEU	8	Commemoration
LUN	9	02	JEU	9		JEU	9		D	9	PÂQUES	MAR	9		VEN	9	MONTOY DU RIRE
MAR	10		VEN	10		VEN	10		LUN	10	L. DE PÂQUES	MER	10		SAM	10	MONTOY DU RIRE Commemoration
MER	11		SAM	11		SAM	11		MAR	11		JEU	11		D	11	
JEU	12		D	12		D	12		MER	12		VEN	12		LUN	12	
VEN	13		LUN	13	07	LUN	13	11	JEU	13		SAM	13		MAR	13	CONSEIL D'ÉCOLE
SAM	14		MAR	14		MAR	14		VEN	14		D	14	Commemoration	MER	14	
D	15		MER	15		MER	15		SAM	15		LUN	15		JEU	15	
LUN	16	03	JEU	16		JEU	16	CONSEIL D'ÉCOLE	D	16	BOURSE AUX LIVRES	MAR	16		VEN	16	
MAR	17		VEN	17		VEN	17		LUN	17		MER	17		SAM	17	
MER	18		SAM	18		SAM	18		MAR	18		JEU	18	ASCENSION	D	18	Commemoration
JEU	19		D	19		D	19	Commemoration	MER	19		VEN	19		LUN	19	
VEN	20		LUN	20	08	LUN	20	12	JEU	20		SAM	20		MAR	20	
SAM	21		MAR	21		MAR	21		VEN	21		D	21		MER	21	
D	22		MER	22		MER	22		SAM	22		LUN	22		JEU	22	
LUN	23	04	JEU	23		JEU	23		D	23		MAR	23		VEN	23	
MAR	24		VEN	24	CABARET	VEN	24		LUN	24		MER	24		SAM	24	FEU DE LA SAINT-JEAN FÊTE DE LA MUSIQUE
MER	25		SAM	25		SAM	25		MAR	25		JEU	25		D	25	
JEU	26		D	26		D	26		MER	26		VEN	26	CABARET	LUN	26	
VEN	27	CABARET	LUN	27	09	LUN	27	13	JEU	27		SAM	27		MAR	27	
SAM	28		MAR	28		MAR	28		VEN	28	CABARET	D	28	PENTECÔTE	MER	28	
D	29					MER	29		SAM	29		LUN	29	L. PENTECÔTE	JEU	29	
LUN	30	05				JEU	30		D	30	Commemoration	MAR	30		VEN	30	
MAR	31					VEN	31	CABARET				MER	31				

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
SAM	1		MAR	1		VEN	1		D	1		MER	1	TOUSSAINT	VEN	1	
D	2		MER	2		SAM	2		LUN	2		JEU	2		SAM	2	
LUN	3	27	JEU	3		D	3		MAR	3		VEN	3		D	3	
MAR	4		VEN	4		LUN	4	36	MER	4		SAM	4		LUN	4	
MER	5		SAM	5		MAR	5		JEU	5		D	5		MAR	5	Commemoration
JEU	6		D	6		MER	6		VEN	6		LUN	6		JEU	6	
VEN	7		LUN	7	32	JEU	7		SAM	7	Cérémonie Souvenir Français	MAR	7		VEN	7	
SAM	8		MAR	8		VEN	8		D	8		MER	8		SAM	8	
D	9		MER	9		SAM	9		LUN	9		JEU	9		D	9	
LUN	10	28	JEU	10		D	10		MAR	10		VEN	10		LUN	10	
MAR	11		VEN	11		LUN	11	37	MER	11		SAM	11	Commemoration ARMISTICE 1918	MAR	11	
MER	12		SAM	12		MAR	12		JEU	12		D	12		MAR	12	
JEU	13		D	13		MER	13		VEN	13		LUN	13		JEU	13	
VEN	14	FÊTE NATIONALE	LUN	14	33	JEU	14		SAM	14		MAR	14		VEN	14	
SAM	15		MAR	15	ASSOMPTION	VEN	15		D	15		MER	15		VEN	15	CABARET
D	16	Commemoration	MER	16		SAM	16	FÊTE DU VILLAGE	LUN	16		JEU	16		SAM	16	
LUN	17	29	JEU	17		D	17	VIDE GRENIER	MAR	17		VEN	17		D	17	NOËL DES ENFANTS
MAR	18		VEN	18		LUN	18	38	MER	18		SAM	18		LUN	18	
MER	19		SAM	19		MAR	19		JEU	19		D	19	MARCHÉS DE NOËL	MAR	19	
JEU	20		D	20		MER	20		VEN	20		LUN	20		MER	20	
VEN	21		LUN	21	34	JEU	21		SAM	21		MAR	21		JEU	21	
SAM	22		MAR	22		VEN	22		D	22	BOURSE AUX LIVRES	MER	22		VEN	22	
D	23		MER	23		SAM	23		LUN	23		JEU	23		SAM	23	
LUN	24	30	JEU	24		D	24	Commemoration	MAR	24		VEN	24	CABARET	D	24	
MAR	25		VEN	25		LUN	25		MER	25		SAM	25		LUN	25	NOËL
MER	26		SAM	26		MAR	26		JEU	26		D	26		MAR	26	
JEU	27		D	27		MER	27		VEN	27	CABARET	LUN	27		VEN	27	
VEN	28		LUN	28	35	JEU	28		SAM	28		MAR	28		JEU	28	
SAM	29		MAR	29		VEN	29	CABARET	D	29		MER	29		VEN	29	
D	30		MER	30		SAM	30		LUN	30		JEU	30		SAM	30	
LUN	31	31	JEU	31		VEN	31		MAR	31		MER	31		D	31	